



Affaires indiennes  
et du Nord Canada

Indian and Northern  
Affairs Canada

**Affaires indiennes  
et du Nord Canada**  
et  
**Commission canadienne  
des affaires polaires**

**Budget des dépenses  
de 2009–2010**

**Rapport sur  
les plans et  
les priorités**



**Canada**



# Table des matières

|   |           |
|---|-----------|
| Message du ministre .....   | 1         |
| <b>Première section • Aperçu du Ministère .....</b>   | <b>3</b>  |
| Raison d'être et responsabilités .....  | 3         |
| Changements apportés à l'Architecture des activités de programme de 2009–2010 .....         | 4         |
| Planification des ressources .....  | 6         |
| Priorités ministérielles .....  | 9         |
| Analyse du risque .....   | 12        |
| Profil des dépenses .....   | 13        |
| Crédits votés et postes législatifs dans le Budget principal des dépenses .....             | 14        |
| <b>Deuxième section • Analyse des activités de programme par résultat stratégique .....</b> | <b>15</b> |
| Affaires indiennes et du Nord Canada .....  | 15        |
| Résultat stratégique : Le gouvernement .....  | 15        |
| Résultat stratégique : Les gens .....   | 19        |
| Résultat stratégique : Les terres .....   | 23        |
| Résultat stratégique : L'économie .....   | 27        |
| Résultat stratégique : Le Nord .....  | 31        |
| Résultat stratégique : Le Bureau de l'interlocuteur fédéral .....                           | 36        |
| Services internes .....   | 40        |
| Commission canadienne des affaires polaires .....   | 41        |
| <b>Troisième section • Renseignements supplémentaires .....</b>                             | <b>43</b> |
| Liste des tableaux .....  | 43        |
| Autres sources d'information .....  | 44        |



# Message du ministre

Je suis heureux de présenter au Parlement et à la population canadienne le *Rapport sur les plans et les priorités de 2009–2010*, au nom d'Affaires indiennes et du Nord Canada et de la Commission canadienne des affaires polaires.

Si je m'arrête un instant pour faire le bilan de l'année qui vient de s'écouler, je suis fier des progrès que nous avons réalisés ensemble grâce à notre détermination, à notre réel esprit de collaboration et aux mesures concrètes que nous avons mises de l'avant pour aplanir les obstacles à la prospérité des peuples autochtones et des résidants du Nord. Forts de cette coopération, nous avons progressé sur de nombreux fronts. En effet, pour la première fois dans l'histoire, le premier ministre a présenté des excuses publiques à tous les anciens élèves des pensionnats indiens, ouvrant ainsi la voie à la guérison et à la réconciliation. Nous avons aussi fait des gains importants dans le développement économique, le logement, l'eau potable, le règlement des revendications territoriales, l'éducation et la protection des droits des personnes vivant dans les réserves. Et que dire du travail accompli dans l'avancement de notre vision pour un nouveau Nord, c'est-à-dire un Nord qui réalise son plein potentiel social et économique au profit de tous les Canadiens.

Si je m'arrête maintenant pour regarder vers l'avenir, il m'apparaît clairement que la prochaine année réservera aux Autochtones et aux résidants du Nord une plus grande place dans l'économie canadienne de sorte qu'ils aient, ultimement, les mêmes chances de réussir que les autres Canadiens, tant au chapitre de l'éducation, du logement, des soins de santé et des services sociaux que dans les autres secteurs essentiels à une vie saine et épanouissante. Comme en témoigne le présent rapport sur les plans et les priorités, notre gouvernement mettra tout en œuvre pour que les Autochtones au Canada puissent profiter pleinement des possibilités économiques que le pays a à offrir. Il travaillera tout particulièrement avec les provinces et les collectivités des Premières nations à améliorer la réussite en éducation.

Et le Nord ne sera pas laissé en reste. La Stratégie pour le Nord se poursuivra dans la prochaine année afin de mettre davantage en valeur le formidable potentiel de cette région du Canada. Nous travaillerons donc à en exploiter les immenses ressources, à améliorer l'infrastructure en place et à soutenir la recherche scientifique sur les régions nordiques, le tout dans le souci de préserver l'environnement pour le bien de l'économie et pour celui des résidants du Nord. Nous ferons également le nécessaire pour supprimer les obstacles d'ordre réglementaire ou autre qui nuisent à une saine exploitation des ressources naturelles du Nord. Ensemble, ces mesures généreront des emplois dans la région et partout au pays.

Enfin, nous ne pouvons jeter le voile sur les défis qui nous attendent ni sur les progrès qu'il nous reste à accomplir. Et ce travail ne peut se réaliser sans la collaboration de tous nos partenaires. Le *Rapport sur les plans et les priorités de 2009–2010* fait clairement état des défis qui se dressent à l'horizon et trace le parcours qu'il nous faudra suivre pour les surmonter d'une manière qui se veut responsable envers le Parlement et l'ensemble de la population canadienne.

Grâce aux investissements prévus dans le Budget de 2009, le Ministère pourra faire avancer plus rapidement certains de ses grands dossiers, que ce soit en instaurant de nouvelles mesures ou en offrant un soutien additionnel à celles déjà en place. J'attends avec impatience le moment de présenter au Parlement un compte rendu de tous les progrès que nous aurons accomplis.

---

L'honorable Chuck Strahl, C.P., député  
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et  
interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits



# Première section • Aperçu du Ministère

## Raison d'être et responsabilités

Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC), et le Bureau de l'interlocuteur fédéral placé sous sa compétence, est de tous les ministères fédéraux celui qui a le mandat de s'acquitter des responsabilités constitutionnelles du gouvernement fédéral dans le Nord et de respecter les obligations et les engagements pris à l'égard des Autochtones (c'est-à-dire les Indiens, les Inuit et les Métis). Par conséquent, c'est à lui que revient la tâche d'aider les résidants autochtones et du Nord canadien à former des collectivités viables et en santé et à assurer leur développement économique et social. En termes plus précis, AINC dirige le travail de 33 autres ministères et organismes fédéraux dans l'atteinte des cinq objectifs suivants :

- améliorer le niveau de réussite scolaire des Autochtones;
- établir les bases d'une saine gouvernance et d'une véritable autonomie gouvernementale;
- permettre aux citoyens autochtones d'avoir prise sur leur propre vie et protéger les plus vulnérables;
- régler les revendications territoriales laissées en suspens;
- appuyer les activités de développement durable qui renforcent les collectivités locales et favorisent l'emploi des Autochtones et des résidants du Nord.

Ces responsabilités, à la fois complexes et diversifiées, résultent de trois principaux mandats dont le Ministère est investi : les affaires indiennes et inuites, le Bureau de l'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits et le développement du Nord.

## Affaires indiennes et inuites et Bureau de l'interlocuteur fédéral

Le mandat d'AINC est régi par la Constitution canadienne, la *Loi sur le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien*, les traités et diverses autres mesures législatives et réglementaires. Ce mandat évolue toutefois en fonction des décisions des tribunaux, qui ont une incidence sur les décisions stratégiques et les programmes du Ministère.

Le mandat du Bureau de l'interlocuteur fédéral est, quant à lui, établi par un décret, qui confère au ministre le rôle de premier intervenant auprès des Métis, des Indiens non inscrits et des Autochtones en milieu urbain. La réalisation de ce mandat exige donc du Bureau de l'interlocuteur fédéral qu'il entretienne et resserre les liens entre le gouvernement du Canada et les organisations chargées de représenter ces trois groupes désignés.

Dans le cadre de son mandat lié aux affaires indiennes et inuites, AINC assume les responsabilités suivantes :

- négocier avec les membres des collectivités autochtones des ententes sur le règlement des revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale et superviser, au nom du gouvernement fédéral, la mise en œuvre des ententes négociées;
- favoriser le développement économique au profit des membres, des collectivités et des entreprises autochtones;
- appuyer financièrement la prestation des services destinés aux Indiens inscrits vivant dans une réserve et s'apparentant à ceux fournis par les provinces, par exemple, l'éducation, le logement, l'infrastructure communautaire et l'aide sociale;
- examiner le dossier des pensionnats indiens et trouver une façon d'en atténuer les séquelles;
- jouer le rôle d'intermédiaire entre le gouvernement du Canada (politiques et services fédéraux) et les collectivités, organisations et gouvernements inuits;
- s'acquitter des obligations énoncées dans la *Loi sur les Indiens*, par exemple, administrer les terres de réserve, gérer les ressources financières appartenant aux collectivités des Premières nations et approuver (ou révoquer) les règlements administratifs établis par les collectivités.

Le Bureau de l'interlocuteur fédéral s'emploie, quant à lui, à rehausser la qualité des services offerts aux Autochtones vivant hors réserve et est, pour les Métis, les Indiens non inscrits et les Autochtones en milieu urbain, la porte d'entrée au gouvernement du Canada.

## Développement du Nord

Dans le Nord, le mandat du Ministère est déterminé par une série de lois; certaines ont été adoptées à la fin des années 1960 ou au début des années 1970, d'autres ont été votées plus récemment et ont donné effet à des traités modernes au nord du 60<sup>e</sup> parallèle ou à des ententes sur la gestion des ressources et de l'environnement. Les lois qui réglementent le transfert des responsabilités et des services ministériels aux mains des gouvernements territoriaux ont également une incidence sur ce mandat. C'est ce qui explique qu'AINC est, de tous les ministères fédéraux, celui qui a l'autorité première sur les deux cinquièmes de la superficie continentale du Canada.

Cela dit, le Ministère intervient directement dans le développement politique et économique des territoires et assume d'importantes responsabilités liées à la gestion des terres, des ressources et de l'environnement. De façon générale, ce sont les gouvernements territoriaux qui fournissent aux Autochtones et aux résidents du Nord les programmes et les services financés par AINC.

Le mandat que le Ministère exerce dans le Nord s'accompagne d'une série de responsabilités :

- favoriser l'avancement politique et économique du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut;
- négocier le transfert des responsabilités liées à la gestion des terres et des ressources aux mains des gouvernements territoriaux;
- administrer les terres, les ressources et l'environnement là où les responsabilités fédérales n'ont pas encore été transférées aux gouvernements territoriaux;
- assurer la coordination de projets tels que la gestion des sites contaminés et subventionner le transport des aliments nutritifs périssables dans les collectivités nordiques;
- défendre les intérêts du Canada dans les régions circumpolaires, notamment en affirmant la souveraineté du pays dans l'Arctique, en instaurant des mesures d'adaptation au changement climatique, en assurant la protection de l'environnement ainsi qu'en participant à des forums circumpolaires et à des travaux de recherche sur le Nord.

De son côté, la **Commission canadienne des affaires polaires** appuie la recherche en sciences polaires et aide le Canada à se tailler une réputation de chef de file en tant que nation circumpolaire. Elle favorise le progrès des connaissances sur les régions nordiques et s'efforce de mieux faire comprendre leur importance pour le Canada. Enfin, elle conseille le gouvernement sur l'orientation stratégique à donner aux sciences polaires.

Fort de ces trois mandats, AINC continuera de donner la priorité aux mesures qui, en plus de répondre aux besoins immédiats des peuples autochtones, revêtent une importance cruciale pour l'ensemble de la population canadienne. Les programmes d'éducation, par exemple, permettent aux membres des Premières nations de rehausser leur niveau de réussite scolaire, mais aussi de prendre une part plus active dans le développement économique du pays.

Dans les régions nordiques, le Ministère entend poursuivre la Stratégie pour le Nord, notamment en dirigeant l'aménagement d'une station de recherche dans l'Arctique et la création d'un organisme indépendant voué au développement économique dans le Nord. Les projets de développement durable, les améliorations apportées à la réglementation, la protection de l'environnement et l'exploitation du formidable potentiel humain et gazier que le Nord a à offrir apporteront à tous les résidents de la région croissance, emplois et prospérité.

## Changements apportés à l'Architecture des activités de programme de 2009–2010

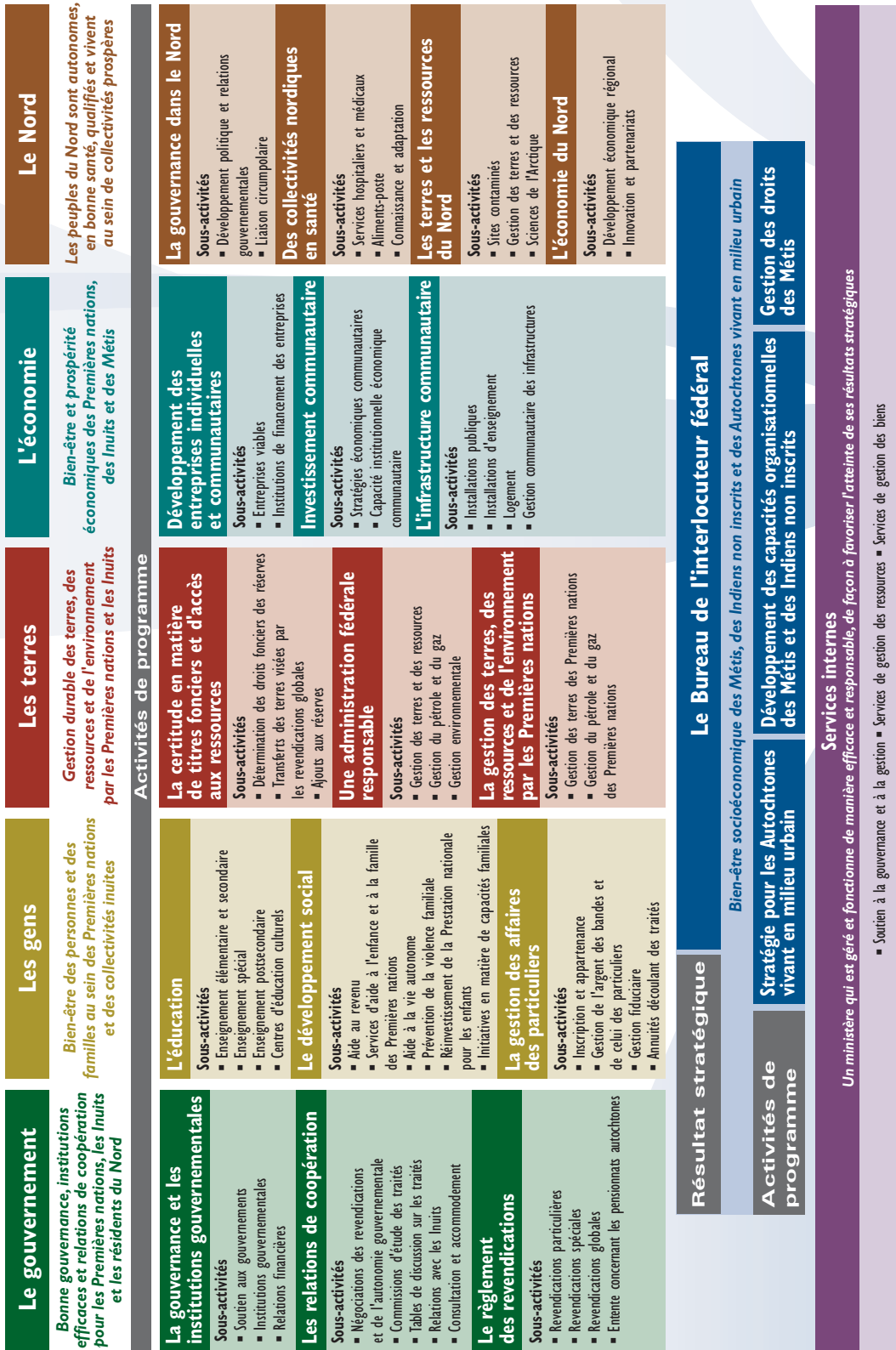
AINC a apporté des changements majeurs à son architecture des activités de programme de 2009–2010. Il a notamment ajouté un tout nouveau résultat stratégique afin de regrouper les quatre activités de programme portant sur le Nord. Il a également restructuré la section du Bureau de l'interlocuteur fédéral de façon à mieux refléter les programmes ministériels. De plus, il a modifié les services internes afin de se conformer aux nouvelles directives du Conseil du Trésor. Par ailleurs, le 1<sup>er</sup> juin 2008, AINC a acquis la responsabilité de Résolution des questions des pensionnats indiens Canada. Il a donc traduit ce changement organisationnel par l'ajout d'une sous-activité de programme au règlement des revendications, sous le résultat stratégique *Le gouvernement*. Enfin, d'autres changements mineurs ont été apportés, principalement aux sous-activités de programme, dans le but de reproduire plus fidèlement les noms des programmes ministériels.



2009-2010

# Architecture des activités de programme d'Affaires indiennes et du Nord Canada

## Résultats stratégiques



# Planification des ressources

|   | Ressources financières<br>(en millions de dollars) |           |           | Ressources humaines<br>(en équivalents temps plein) |           |           |
|---|--|-----------|-----------|---|-----------|-----------|
|   | 2009-2010  | 2010-2011 | 2011-2012 | 2009-2010   | 2010-2011 | 2011-2012 |
| Affaires indiennes et du Nord Canada        | 7 336,8  | 6 995,7   | 6 717,7   | 4 805,4   | 4 631,2   | 4 553,2   |
| Commission canadienne des affaires polaires | 1,0  | 1,0       | 1,0       | 5   | 5         | 5         |

## Affaires indiennes et du Nord Canada

| Résultat stratégique : Le gouvernement (en millions de dollars) |  |  |                |                |   |
|---|--|--|----------------|----------------|---|
| Indicateur de rendement   |  | Objectif   |                |                |   |
| Indicateur de rendement à établir                               |  | Établir un indicateur de rendement d'ici le 31 mars 2010 |                |                |   |
| Activités de programme  | Prévisions des dépenses pour 2008-2009 | Dépenses prévues   |                |                | Liens avec les secteurs de résultats du gouvernement du Canada                      |
|   |  | 2009-2010  | 2010-2011      | 2011-2012      |   |
| La gouvernance et les institutions gouvernementales             | 623,9                                  | 641,2  | 642,2          | 647,3          | Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale |
| Les relations de coopération <sup>1</sup>                       | 239,8                                  | 270,5  | 231,0          | 227,7          | Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale |
| Le règlement des revendications <sup>2</sup>                    | 777,0                                  | 828,0  | 681,8          | 665,2          | Une croissance économique forte   |
| <b>Total</b>  | <b>1 640,7</b>                         | <b>1 739,7</b>   | <b>1 555,1</b> | <b>1 540,1</b> |   |

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

<sup>1</sup> Les montants indiqués tiennent compte de la nouvelle répartition des fonds alloués à la négociation des revendications territoriales globales et particulières.

<sup>2</sup> Les montants indiqués tiennent compte de la nouvelle répartition des fonds alloués au règlement des revendications territoriales globales et particulières et des variations dans les fonds disponibles pour la mise en œuvre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens.

| Résultat stratégique : Les gens (en millions de dollars)   |  |   |                |                |   |
|--|--|---|----------------|----------------|---|
| Indicateur de rendement  |  | Objectif  |                |                |   |
| Rang obtenu par les Inuit et les membres des Premières nations selon l'indicateur du développement humain et l'indice du bien-être des collectivités |  | Réduire l'écart entre l'indicateur du développement humain et l'indice du bien-être des collectivités autochtones et ceux obtenus par la population canadienne en général |                |                |   |
| Activités de programme   | Prévisions des dépenses pour 2008-2009 | Dépenses prévues  |                |                | Liens avec les secteurs de résultats du gouvernement du Canada                      |
|  |  | 2009-2010   | 2010-2011      | 2011-2012      |   |
| L'éducation  | 1 666,0                                | 1 705,2   | 1 751,5        | 1 796,9        | Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale |
| Le développement social <sup>1</sup>   | 1 484,5                                | 1 458,3   | 1 491,1        | 1 510,3        | Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale |
| La gestion des affaires des particuliers <sup>2</sup>  | 24,4                                   | 30,2  | 21,9           | 21,7           | Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale |
| <b>Total</b>   | <b>3 174,9</b>                         | <b>3 193,7</b>  | <b>3 264,6</b> | <b>3 328,9</b> |   |

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

<sup>1</sup> Les prévisions pour 2008-2009 tiennent compte des ressources supplémentaires allouées au développement social. De plus, les dépenses prévues pour 2009-2010 et 2010-2011 incluent les fonds annoncés dans le Budget de 2009 pour les Services à l'enfance et à la famille.

<sup>2</sup> Les montants indiqués tiennent compte de la nouvelle répartition des fonds alloués au certificat de statut d'Indien.

| Résultat stratégique : Les terres  |  |   |             |             | (en millions de dollars)                                       |
|--|--|---|-------------|-------------|--|
| Indicateur de rendement  |  | Objectif  |             |             |  |
| Pourcentage des collectivités des Premières nations ayant mis en place une stratégie de gestion durable des terres |  | Terminer l'étude afin d'obtenir des données de référence et d'établir un objectif à atteindre |             |             |  |
| Activités de programme   | Prévisions des dépenses pour 2008–2009 | Dépenses prévues  |             |             | Liens avec les secteurs de résultats du gouvernement du Canada |
|  |  | 2009–2010   | 2010–2011   | 2011–2012   |  |
| La certitude en matière de titres fonciers et d'accès aux ressources <sup>1</sup>                                  | 8,5                                    | 10,9  | 7,2         | 7,2         | Une croissance économique forte                                |
| Une administration fédérale responsable <sup>2</sup>   | 137,8                                  | 76,0  | 51,2        | 48,9        | Un environnement propre et sain                                |
| La gestion des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations                              | 15,4                                   | 25,2  | 25,4        | 25,4        | Une croissance économique forte                                |
| <b>Total</b>   | <b>161,7</b>                           | <b>112,2</b>  | <b>83,8</b> | <b>81,5</b> |  |

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

<sup>1</sup> Les montants indiqués tiennent compte principalement de la nouvelle répartition des fonds alloués à la mise en œuvre des revendications fondées sur les droits fonciers issus des traités.

<sup>2</sup> Les montants indiqués tiennent compte principalement des variations dans les fonds disponibles pour mettre en œuvre le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux et dans les fonds prévus pour répondre à des besoins urgents en matière de santé et de sécurité dans les collectivités des Premières nations (des fonds supplémentaires ont été accordés en 2008–2009).

| Résultat stratégique : L'économie   |  |  |                |                | (en millions de dollars)                                       |
|---|--|--|----------------|----------------|--|
| Indicateur de rendement   |  | Objectif   |                |                |  |
| Rang obtenu par les collectivités des Premières nations selon l'indice du bien-être socioéconomique (revenu, scolarité, emploi et logement) |  | Réduire de 25 % l'écart entre l'indice du bien-être socioéconomique des Inuit, des Métis et des membres des Premières nations et celui obtenu par les autres Canadiens |                |                |  |
| Activités de programme  | Prévisions des dépenses pour 2008–2009 | Dépenses prévues   |                |                | Liens avec les secteurs de résultats du gouvernement du Canada |
|   |  | 2009–2010  | 2010–2011      | 2011–2012      |  |
| Développement des entreprises individuelles et communautaires   | } 203,0                                | 45,6   | 45,6           | 45,6           | Une croissance économique forte                                |
| Investissement communautaire <sup>1</sup>   |  | 172,2  | 173,1          | 173,1          | Une croissance économique forte                                |
| L'infrastructure communautaire <sup>2</sup>   |  | 1 046,4  | 1 327,6        | 1 214,1        | 959,2  |
| <b>Total</b>  | <b>1 249,4</b>                         | <b>1 545,4</b>   | <b>1 432,9</b> | <b>1 177,9</b> |  |

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

<sup>1</sup> Les montants indiqués incluent les fonds prévus au Budget de 2008 pour le développement économique, y compris les ressources pouvant être attribuées à d'autres ministères fédéraux ou à d'autres activités de programme.

<sup>2</sup> Les montants indiqués tiennent compte principalement de la nouvelle répartition des fonds budgétaires de 2008 (Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations) et des fonds budgétaires de 2009 (logement, construction de nouvelles écoles, réseaux d'aqueduc et d'égouts) qui ne seront pas reconduits au-delà de 2010–2011. Toutefois, ces montants n'incluent pas les fonds qui pourraient être réaffectés en cours d'exercice afin de répondre à des besoins urgents dans d'autres secteurs du programme.

| Résultat stratégique : Le Nord (en millions de dollars)                           |  |  |              |              |   |
|---|--|--|--------------|--------------|---|
| Indicateur de rendement   |  | Objectif   |              |              |   |
| Taux d'emploi des Autochtones et des résidents du Nord dans les trois territoires |  | Enregistrer un taux d'emploi de 71 % au Yukon, de 70 % dans les Territoires du Nord-Ouest et de 58 % au Nunavut d'ici 2011 |              |              |   |
| Activités de programme  | Prévisions des dépenses pour 2008-2009 | Dépenses prévues   |              |              | Liens avec les secteurs de résultats du gouvernement du Canada                      |
|   |  | 2009-2010  | 2010-2011    | 2011-2012    |   |
| La gouvernance dans le Nord <sup>1</sup>  | 7,7                                    | 22,0   | 17,2         | 14,2         | Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale |
| Des collectivités nordiques en santé <sup>2</sup>                                 | 119,7                                  | 133,2  | 143,2        | 85,5         | Des Canadiens en santé  |
| Les terres et les ressources du Nord <sup>3</sup>                                 | 157,5                                  | 169,8  | 71,7         | 65,8         | Un environnement propre et sain   |
| L'économie du Nord <sup>4</sup>   | 23,8                                   | 22,0   | 31,7         | 31,7         | Une croissance économique forte   |
| <b>Total</b>  | <b>308,7</b>                           | <b>347,0</b>   | <b>263,8</b> | <b>197,3</b> |   |

Les totaux peuvent accuser des écarts en raison de l'arrondissement.

<sup>1</sup> Les montants indiqués tiennent compte de la nouvelle répartition des fonds prévus pour aider le gouvernement du Nunavut à améliorer sa gestion financière, ses pratiques et ses procédés.

<sup>2</sup> Les montants indiqués tiennent compte de la nouvelle répartition des fonds alloués aux activités et travaux de recherche entrepris dans le cadre de l'Année polaire internationale, des fonds affectés au programme Aliments-poste (un financement supplémentaire a été accordé en 2008-2009) et des fonds budgétaires de 2009 pour l'infrastructure de recherche dans l'Arctique canadien.

<sup>3</sup> Les montants indiqués tiennent compte principalement des variations dans les fonds disponibles pour la mise en œuvre du Plan d'action pour les sites fédéraux contaminés et la mise en vigueur des mesures d'adaptation prévues dans le cadre du Programme sur la qualité de l'air du Canada.

<sup>4</sup> Les montants indiqués tiennent compte principalement de la nouvelle répartition des fonds budgétaires de 2009 pour la création d'un organisme de développement économique régional (qui devrait être entièrement indépendant en 2010-2011) et pour le renouvellement du Programme d'investissements stratégiques dans le développement économique du Nord.

| Résultat stratégique : Le Bureau de l'interlocuteur fédéral (en millions de dollars)              |  |  |             |             |   |
|---|--|--|-------------|-------------|---|
| Indicateur de rendement   |  | Objectif   |             |             |   |
| Situation socioéconomique des Métis, des Indiens non inscrits et des Autochtones en milieu urbain |  | Améliorer, d'ici 2011, la situation socioéconomique des Métis, des Indiens non inscrits et des Autochtones en milieu urbain, en prenant pour référence trois indicateurs : le revenu, la scolarité et l'emploi |             |             |   |
| Activités de programme  | Prévisions des dépenses pour 2008-2009 | Dépenses prévues   |             |             | Liens avec les secteurs de résultats du gouvernement du Canada                      |
|   |  | 2009-2010  | 2010-2011   | 2011-2012   |   |
| Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain  | } 40,8                                 | 13,3   | 13,4        | 13,4        | La sécurité du revenu et l'emploi pour les Canadiens                                |
| Développement des capacités organisationnelles des Métis et des Indiens non inscrits              |  | 14,6   | 14,6        | 14,6        | Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale |
| Gestion des droits des Métis <sup>1</sup>   |  | 12,1   | —           | —           | Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale |
| <b>Total</b>  | <b>40,8</b>                            | <b>40,0</b>  | <b>28,0</b> | <b>28,0</b> |   |

<sup>1</sup> Les montants indiqués tiennent compte de la répartition approuvée des fonds alloués à la gestion efficace des droits ancestraux des Métis.

## Commission canadienne des affaires polaires

| Résultat stratégique : Approfondir les connaissances des régions polaires (en million de dollars) |  |  |           |           |   |
|---|--|--|-----------|-----------|---|
| Indicateur de rendement   |  | Objectif   |           |           |   |
| Indicateur de rendement à établir   |  | Établir un indicateur de rendement d'ici le 31 mars 2010 |           |           |   |
| Activité de programme   | Prévisions des dépenses pour 2008-2009 | Dépenses prévues   |           |           | Lien avec les secteurs de résultats du gouvernement du Canada |
|   |  | 2009-2010  | 2010-2011 | 2011-2012 |   |
| Promotion de la recherche et communication  | 0,8                                    | 0,8  | 0,8       | 0,8       | Un environnement propre et sain                               |

## Priorités ministérielles

Les remous qui agitent actuellement la scène sociale, économique et politique du Canada ont grandement influencé les priorités, le rendement et les programmes du Ministère. Maintenant que des excuses officielles ont été présentées aux peuples autochtones, il est temps plus que jamais d'aller de l'avant, dans un esprit de respect mutuel et de responsabilité partagée. Bien que le Canada et la plupart de ses principaux partenaires traversent actuellement une période d'incertitude et de difficultés économiques, AINC continuera à mettre les efforts qu'il faut dans le but de faire avancer le plan d'action pour les Autochtones et les résidants du Nord en dépit de ce nouvel environnement parsemé d'embûches.

Pour ce faire, le Ministère compte revoir ses programmes et ses politiques en vue d'en améliorer l'efficacité, de les mettre davantage en cohérence avec ceux des gouvernements provinciaux et de les rendre plus homogènes à l'échelle du gouvernement fédéral. De même, il entend raffiner ses méthodes de travail afin d'assurer une prestation plus efficace, plus rentable et plus responsable de ses programmes. Enfin, AINC continuera de s'attaquer à des objectifs réalistes, et ce, dans cinq secteurs prioritaires : l'éducation; la réconciliation, la gouvernance et l'autonomie gouvernementale; le développement économique; l'autonomisation des citoyens et la protection des plus vulnérables; le règlement des revendications territoriales.

### Défis et possibilités

Le plan d'action pour les Autochtones et les résidants du Nord se situe actuellement, et pour plusieurs années encore, à la confluence de quatre grandes tendances, qui présentent d'intéressantes possibilités mais apportent aussi d'importants défis pour le gouvernement fédéral.

*Les Autochtones : une population jeune et en forte croissance*

Au Canada, les Autochtones forment une population jeune, dont le rythme de croissance est près de deux fois supérieur à celui du reste de la population canadienne (1,8 % par année comparativement à 1 %). Une telle poussée démographique entraînera donc une augmentation de la demande de programmes et de services, notamment dans les domaines de l'éducation, du logement, de l'infrastructure publique et de l'aide à la famille. Mais en même temps, cette croissance pourrait mener à une participation plus active des Autochtones à l'économie nationale et régionale. De fait, si les collectivités autochtones du Canada avaient accès à des programmes d'éducation et de formation professionnelle mieux adaptés à leur situation (par exemple, la santé précaire, la pauvreté et l'isolement), elles pourraient représenter un atout important pour la main-d'œuvre de demain.

Par ailleurs, de plus en plus d'entreprises et de collectivités autochtones forment des partenariats essentiels à la croissance des principaux secteurs de l'économie canadienne et constituent, de ce fait, une importante source d'emplois et de prospérité. Grâce aux programmes de développement économique, elles auront la chance d'accroître leur présence sur le marché canadien.

*L'évolution sociale et économique des Autochtones au Canada*

La situation sociale et économique des Autochtones au Canada a changé pour le mieux dans la dernière année. En effet, les excuses présentées aux anciens élèves des pensionnats indiens, la création de la Commission de vérité et de réconciliation, l'adoption du projet de loi C-21, qui vise à protéger les droits des personnes vivant dans une réserve, et l'établissement du Fonds pour les logements du marché, qui a pour but de favoriser l'accès à la propriété dans les réserves, sont le signe que nous sommes sur la bonne voie. Il reste cependant beaucoup à faire pour réduire l'écart social et économique qui subsiste entre les Autochtones et la population canadienne en général. C'est pourquoi le Ministère doit apprendre à reconnaître et à surmonter les difficultés qui résultent de la situation géographique des populations autochtones, de leurs réalités démographiques et de leur contexte historique.



### *Le Nord et son immense potentiel de croissance*

Les ententes sur le règlement des revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale conclues avec les peuples autochtones du Nord, le transfert des responsabilités fédérales aux mains des gouvernements territoriaux, la gestion prudente des terres et des ressources et les investissements inédits du secteur privé ont ouvert la voie à un développement sans précédent. Ensemble, ces mesures offrent des possibilités inégalées qui amélioreront non seulement le sort des résidents et des collectivités du Nord, mais aussi celui du Canada tout entier.

La mise en valeur des ressources, le règlement des revendications territoriales, l'adoption de nouveaux modes d'exécution des programmes (par exemple, le transfert des pouvoirs) et l'instauration de nouveaux cadres législatifs sont autant de moyens utilisés pour aider les collectivités autochtones et du Nord à prendre leurs affaires en main et à définir leurs propres priorités.

Il importe toutefois de signaler que, si le Nord est riche de promesses pour l'économie locale et pour les revenus des gouvernements, il se trouve néanmoins au cœur des changements climatiques et sera l'une des premières régions à devoir prendre des mesures pour s'y adapter. La fonte des glaces marines et l'accessibilité grandissante du passage du Nord-Ouest ajoutent à l'urgence de protéger le Nord et d'y réaffirmer la souveraineté canadienne. AINC a donc la responsabilité d'exploiter le potentiel économique du Nord tout en respectant les principes du développement durable et en protégeant l'environnement.

### *Le désir d'engagement des dirigeants des provinces et des collectivités autochtones*

Les dirigeants autochtones sont des gens pleins de ressources, qui savent de plus en plus mettre à profit leur esprit d'initiative dans le but d'atteindre les objectifs sociaux et économiques de leurs collectivités. Ils ont bien souvent réussi à inculquer à leurs membres un véritable sens des responsabilités. Cela dit, bien des succès obtenus dans le secteur de l'économie et de la gouvernance sont considérés comme des pratiques exemplaires et pourraient, à l'avenir, être une source d'inspiration.

De plus en plus, les provinces et les territoires comprennent qu'il est dans leur intérêt de mettre de côté les questions de compétence et de travailler ensemble à trouver des solutions pratiques, notamment dans les secteurs d'emploi où la population autochtone sera fortement représentée.

## **Aller de l'avant**

Le Ministère explore de nouvelles avenues qui, à terme, pourraient générer d'importantes retombées à l'échelle locale et apporter aux peuples autochtones et du Nord une plus grande autonomie. Cependant, ces possibilités ne peuvent être exploitées sans l'apport des provinces, des territoires et du secteur privé et, de ce fait, AINC doit parfois se soumettre aux priorités et aux échéanciers de ses nombreux partenaires. De même, sa capacité à aider les Autochtones et les résidents du Nord dépend, en grande partie, de l'accessibilité des ressources, des décisions rendues par les tribunaux et de toute autre situation imprévue. Par contre, si le Ministère veut tirer le maximum des activités qu'il entend réaliser, il doit :

- s'assurer que ses programmes intègrent d'une manière efficace et responsable les réalités des populations autochtones et du Nord;
- former et entretenir des partenariats essentiels à l'atteinte des résultats stratégiques;
- promouvoir une utilisation responsable et durable des ressources naturelles dans un contexte où l'environnement et les changements climatiques suscitent de plus en plus d'inquiétude.

### *L'évolution des politiques, des programmes et des capacités organisationnelles*

AINC est l'un des 34 ministères et organismes fédéraux à se partager la responsabilité des programmes destinés aux Autochtones et aux résidents du Nord. La multiplicité des acteurs en présence exige bien des efforts pour s'assurer que les programmes ne fonctionnent pas à contresens, notamment au sein du Ministère, qui est appelé à satisfaire une grande diversité de besoins, dans différents contextes régionaux.

Les collectivités autochtones et du Nord, au même titre que tous les contribuables canadiens, sont en droit d'obtenir le plein rendement des investissements réalisés. Pour cette raison, AINC continuera de prendre en main leur développement économique à l'échelle du gouvernement fédéral. Durant la période de planification en cours, il entreprendra notamment la réforme de ses programmes et de ses politiques de manière à promouvoir leur mise en œuvre, à accroître leur efficacité, à rétablir l'imputabilité et à améliorer la façon dont le soutien est offert aux résidents et aux collectivités autochtones et du Nord.

Pour confirmer sa capacité à mener ces activités à terme, AINC s'appuiera sur quatre grands principes :

- établir des indicateurs de rendement plus rigoureux et axés sur les résultats;
- assurer le perfectionnement des ressources humaines grâce au recrutement et à l'expansion du centre de l'intégrité, des valeurs et du règlement des conflits;
- améliorer la gestion des ressources et de l'information en faveur d'une planification stratégique plus avisée et d'une administration judicieuse des ressources;
- investir dans les activités de communication afin de mieux renseigner le public sur la vie dans les collectivités autochtones et dans le Nord et sur les possibilités qu'on y trouve.

#### *Cap sur les partenariats*

La majorité des programmes du Ministère sont exécutés grâce à des ententes de financement avec les collectivités autochtones, à des ententes fédérales-provinciales ou fédérales-territoriales et à des processus officiels de négociation bilatérale ou multilatérale. Par conséquent, AINC entreprendra, durant la présente période de planification, un certain nombre de mesures propres à améliorer la productivité de ses partenariats. Il prévoit notamment :

- améliorer les processus de négociation des ententes sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale, en privilégiant ceux qui conduisent au règlement des revendications particulières;
- mettre à exécution le plan d'action *Consultation et accommodement*;
- collaborer étroitement avec les Premières nations à la mise en œuvre des lois récemment adoptées en vue d'accorder aux collectivités plus de pouvoirs sur leurs fonds et leurs ressources naturelles;
- conclure des protocoles d'entente liant le gouvernement fédéral, les provinces et les collectivités des Premières nations dans les domaines de l'éducation et des services à l'enfance et à la famille.

Pour sa part, le Bureau de l'interlocuteur fédéral poursuivra la mise en œuvre de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain de 2007–2012. Cette stratégie fait appel aux gouvernements provinciaux, aux organisations autochtones en milieu urbain, aux municipalités et à d'autres ministères fédéraux dans le but de résoudre les problèmes des Autochtones vivant dans les zones urbaines. De plus, le Bureau de l'interlocuteur fédéral s'entourera d'une vaste équipe de partenaires afin de régler la question des droits des Métis, d'appuyer les conventions de gouvernance tripartite conclues avec les Métis et les Indiens non inscrits et de créer un réseau de recherche qui s'attaquera aux défis de nature stratégique.

Enfin, le Secrétariat aux relations avec les Inuit, quant à lui, inaugurera un programme de recherche sur les Inuit au cours de la présente période de planification. De même, il entamera des négociations sur divers éléments du Plan d'action du gouvernement du Canada et des Inuit dans l'espoir de régler les grandes questions liées à l'éducation, au développement économique, à la situation des jeunes et des Inuit en milieu urbain. Le Secrétariat tâchera également de resserrer les liens avec les régions d'Inuvialuit, du Nunavut, du Nunavik et du Nunatsiavut.

#### *Place au développement durable et à la gestion de l'environnement*

Au Canada, les Autochtones et les résidents du Nord ont toujours entretenu une relation primordiale avec la terre et ses ressources. Depuis des années, ils tentent d'attirer l'attention sur les effets du changement climatique et sollicitent l'adoption d'une approche généralisée, axée sur la viabilité, qui dicterait la façon dont tous les Canadiens devraient voir leur rapport à la nature.

Les Autochtones et les résidents du Nord seront appelés à jouer un rôle de plus en plus important dans l'exploitation des ressources du pays. En effet, on s'attend à ce que l'assise territoriale des réserves situées au sud du 60<sup>e</sup> parallèle connaisse une augmentation de plus de 55 % entre 1990 et 2010, et ces vastes terres nouvellement acquises promettent d'être particulièrement riches en minéraux et autres ressources. Par ailleurs, dans l'ensemble du Canada, les ententes sur le règlement des revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale confèrent aux Autochtones le droit de gérer — ou de participer à la gestion — de vastes superficies de terres présentant un immense potentiel en ressources naturelles et en hydroélectricité.

Durant la période de planification, AINC compte accomplir des progrès dans différents dossiers : les lieux contaminés, les évaluations environnementales, l'infrastructure, la gouvernance et la gestion des ressources autochtones et du Nord. De plus, il recourra à sa Stratégie de gestion de l'environnement pour mieux coordonner les nombreux efforts déployés en faveur d'une gestion judicieuse et durable des terres et des ressources.

À mesure qu'il progresse, le Ministère pourrait être tenté de vouloir tout régler à la fois. Pour éviter ce piège, il s'est fixé cinq grands objectifs, à la fois réalistes et prioritaires :

- améliorer la réussite en éducation;
- resserrer les liens avec les peuples autochtones;
- rehausser le bien-être économique, la prospérité et l'autonomie;
- améliorer la santé et la sécurité dans les collectivités;
- examiner les revendications territoriales, puis conclure et mettre en œuvre les ententes de règlement.

La poursuite du plan d'action pour les Autochtones et les résidents du Nord, combinée à la refonte des programmes et des politiques du Ministère, permettra à un maximum de personnes et de collectivités de prendre une part plus active dans l'économie, de réduire leur dépendance à l'aide gouvernementale, de rehausser leurs conditions de vie et d'accéder à de meilleurs services.

## Analyse du risque

AINC a établi un cadre officiel de surveillance et de gestion du risque qui lui permet de reconnaître, de surveiller et d'éliminer les obstacles possibles à l'atteinte de ses résultats stratégiques. Ce cadre prévoit une évaluation fréquente du risque ainsi que des processus de déclaration et d'affectation des ressources. Il est géré de façon à ce que l'information recueillie soit prise en considération dans la planification ministérielle et que des rapports sur l'exposition au risque soient acheminés périodiquement à la haute direction. Dans l'ensemble, ce cadre permet aux gestionnaires et aux cadres supérieurs d'observer attentivement et régulièrement les principaux risques auxquels le Ministère est exposé et d'avoir à portée de main toute l'information dont ils ont besoin pour mettre en place des mesures préventives et prendre des décisions éclairées.

Par sa gestion du risque, AINC souhaite améliorer ses capacités d'administration et d'adaptation dans le but ultime de rehausser l'efficacité de ses programmes et de limiter dans la mesure du possible les situations de crise. L'équipe de la gestion du risque travaille donc en collaboration avec les gestionnaires ministériels des quatre coins du pays afin de soutenir les mesures de gestion du risque, de faire connaître les risques auxquels le Ministère est exposé et de mettre en lumière les meilleures pratiques à adopter pour mieux les gérer. À la haute direction, la championne de la gestion du risque (c'est-à-dire la sous-ministre adjointe principale du Secteur des opérations régionales) s'emploie, quant à elle, à mettre en valeur les avantages et l'importance de la gestion du risque et participe activement à la réalisation de projets en ce sens.

Ainsi, en 2009–2010, le Ministère mettra en place deux mesures importantes : d'abord, il organisera des ateliers de sensibilisation au risque à l'intention de tous les gestionnaires et planificateurs du pays; puis, il s'assurera d'intégrer la gestion du risque aux processus de planification et de hiérarchisation des priorités, et ce, pour chaque résultat stratégique.

AINC s'est donc servi du plus récent profil du risque ministériel et des évaluations menées au cours du dernier exercice financier pour établir ses plans et ses priorités de 2009–2010. Voici les principaux secteurs à risque dont il a dû tenir compte :

- la mise en œuvre;
- la collecte d'information essentielle à la prise de décisions;
- l'harmonisation des programmes;
- les questions juridiques;
- les capacités des ressources humaines;
- les relations avec les Autochtones;
- les partenariats gouvernementaux;
- les pratiques de gestion.

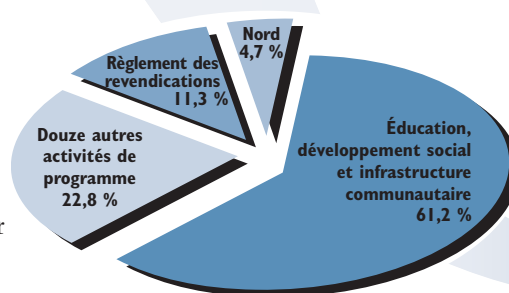
Chaque résultat stratégique comporte également des facteurs de risque, et certains d'entre eux sont d'une importance équivalente à ceux du Ministère. Ces risques seront définis plus loin.



## Profil des dépenses

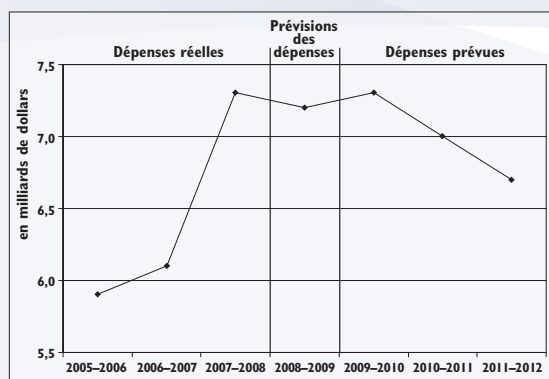
### Répartition des dépenses prévues

Plus de 60 % des dépenses du Ministère (3 activités de programme sur 20) sont consacrées aux services essentiels, comme l'éducation, les services sociaux et l'infrastructure communautaire, afin de pouvoir offrir des services s'apparentant à ceux fournis par les provinces.



### Total des dépenses prévues — Explication des tendances

La hausse des dépenses observée entre 2005–2006 et 2009–2010 est principalement attribuable aux facteurs suivants :



Le règlement futur des litiges et des revendications s'ajoutera aux dépenses prévues sous forme de crédits subséquents, généralement dans le cadre du Budget supplémentaire des dépenses. De même, les décisions annoncées dans les prochains budgets fédéraux pourraient conduire à l'obtention de crédits supplémentaires.

- l'octroi d'un financement additionnel pour répondre à la demande de programmes et de services courants destinés aux Inuit et aux Premières nations;
- l'acquisition des responsabilités de Résolution des questions des pensionnats indiens Canada;
- l'octroi d'un financement additionnel pour accélérer le règlement des revendications particulières;
- les fonds versés aux Cris du Québec pour le règlement des questions liées à la mise en œuvre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois et pour le litige qui en découle;
- les fonds prévus dans le Budget de 2006 pour les dossiers prioritaires, comme l'éducation, les femmes, les enfants, les familles, l'approvisionnement en eau et le logement;
- les fonds prévus dans le Budget de 2008 pour la mise en place d'un nouveau cadre de développement économique, l'amélioration de la réussite en éducation, l'expansion des Services à

l'enfance et à la famille des Premières nations et l'adoption du Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations;

- les fonds prévus dans le Budget de 2009 pour l'infrastructure et le logement des Premières nations, le développement économique dans le Nord et l'infrastructure de recherche dans l'Arctique canadien.

La diminution des dépenses prévues entre 2009–2010 et 2011–2012 s'explique par la temporarisation des fonds alloués à des mesures ou des programmes précis, notamment :

- les fonds versés aux Cris du Québec pour le règlement des questions liées à la mise en œuvre de la Convention de la Baie James et du Nord québécois et pour le litige qui en découle;
- le Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations (Budget de 2008);
- le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (Budget de 2004);
- les mesures prévues dans le Budget de 2009 et qui arriveront à échéance d'ici 2010–2011.

### Budget principal des dépenses de 2009–2010 et dépenses prévues

Le Budget principal des dépenses du Ministère s'élève à environ 6,9 milliards de dollars en 2009–2010. On s'attend à ce que le Budget supplémentaire des dépenses pour le même exercice comporte des ajustements de l'ordre de 0,4 milliard de dollars, portant à quelque 7,3 milliards le total des dépenses prévues.

|   | (en millions de dollars) |
|---|--------------------------|
| Budget principal des dépenses de 2009–2010  | 6 934                    |
| Ajustements (dépenses prévues non indiquées dans le Budget principal des dépenses) <sup>1</sup> | 403                      |
| <b>Total des dépenses prévues</b>   | <b>7 337</b>             |

<sup>1</sup> Incluent le financement prévu dans le Budget de 2008 pour le développement économique, les fonds prévus dans le Budget de 2009 pour l'infrastructure et le logement des Premières nations, le développement économique dans le Nord et l'infrastructure de recherche dans l'Arctique canadien ainsi que les fonds alloués au Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, à l'Accord définitif Tsawwassen et à la mise en œuvre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens.

## Crédits votés et postes législatifs dans le Budget principal des dépenses

| Poste voté ou législatif (L)                       | Libellé tronqué du poste voté ou législatif  | (en millions de dollars)                   |  |
|--|--|--|--|
|  |  | Budget principal des dépenses de 2008–2009 | Budget principal des dépenses de 2009–2010 |
| <b>Affaires indiennes et du Nord Canada</b>        |  |  |  |
| I  | Dépenses de fonctionnement   | 665,4                                      | 937,7                                      |
| 5  | Dépenses en capital  | 22,7                                       | 44,4                                       |
| 10   | Subventions et contributions   | 5 314,9                                    | 5 657,9                                    |
| 15   | Paiements à la Société canadienne des postes   | 27,6                                       | 27,6                                       |
| 20   | Bureau de l'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits — Dépenses de fonctionnement  | 5,3  | 9,0  |
| 25   | Bureau de l'interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits — Contributions   | 21,4                                       | 29,9                                       |
| (L)  | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés   | 52,4                                       | 61,1                                       |
| (L)  | Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien — Traitement et allocation pour automobile   | 0,1  | 0,1  |
| (L)  | Subventions aux organismes autochtones identifiés pour recevoir des paiements à l'égard des revendications en vertu des lois sur le règlement des revendications territoriales globales  | 74,3                                       | 65,5                                       |
| (L)  | Subvention au gouvernement du Nunatsiavut pour la mise en œuvre de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador en vertu de la <i>Loi sur l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador</i> | 18,0                                       | 18,0                                       |
| (L)  | Obligations relatives aux garanties de prêts accordés aux Indiens pour le logement et le développement économique  | 2,0  | 2,0  |
| (L)  | Paiement d'indemnités aux bénéficiaires des revendications territoriales globales pour des redevances sur les ressources   | 1,5  | 1,5  |
| (L)  | Rentes versées aux Indiens — Paiements en vertu de traités   | 1,4  | 1,4  |
| (L)  | Comité chargé des cas d'invalidité dus au mercure dans les bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington   | —  | —  |
| Total du budgétaire                                |  | 6 207,0                                    | 6 856,1                                    |
| L30  | Prêts à des revendicateurs autochtones   | 25,9                                       | 47,4                                       |
| L35  | Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique pour les aider à participer aux processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique   | 34,6                                       | 30,4                                       |
| Total du non-budgétaire                            |  | 60,5                                       | 77,8                                       |
| <b>Total</b>                                       |  | <b>6 267,5</b>                             | <b>6 933,9</b>                             |
| <b>Commission canadienne des affaires polaires</b> |  |  |  |
| 40   | Dépenses du Programme  | 0,9  | 0,9  |
| (L)  | Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés   | 0,1  | 0,1  |
| <b>Total</b>                                       |  | <b>1,0</b>                                 | <b>1,0</b>                                 |

Les totaux peuvent accusé des écarts en raison de l'arrondissement.

# Deuxième section • Analyse des activités de programme par résultat stratégique

## Affaires indiennes et du Nord Canada

### Résultat stratégique : Le gouvernement

*Bonne gouvernance, institutions efficaces et relations de coopération pour les Premières nations, les Inuit et les résidents du Nord*

Les activités qui s'intègrent à ce résultat stratégique ont pour but de favoriser l'exercice d'une saine gouvernance et la mise en place d'institutions efficaces pour les Inuit, les Premières nations et les résidents du Nord. De fait, elles fournissent aux collectivités les outils dont elles ont besoin pour exercer les principales fonctions d'administration publique. Elles contribuent ainsi à former des gouvernements compétents et responsables, qu'elles appuient par la suite grâce à des programmes de réforme.

En plus de permettre aux Autochtones et aux résidents du Nord de participer plus activement à l'avancement politique, social et économique du pays, les progrès accomplis dans le cadre de ce résultat stratégique contribuent à l'atteinte de deux secteurs de résultats du gouvernement du Canada : une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale; une croissance économique forte.

Ainsi, ce résultat stratégique aspire à jeter les bases d'une collaboration fructueuse entre le gouvernement fédéral, les provinces, les territoires ainsi que les institutions et les gouvernements inuits et des Premières nations. Pour réaliser cet objectif, il sera essentiel de poursuivre la négociation des ententes sur le règlement des revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale, de mieux faire comprendre à la Couronne et aux collectivités des Premières nations la nature des traités conclus avant 1975 et de solliciter la participation de tous les intervenants.

|  |  |  |  |
|--|--|--|--|
| <b>Secteurs de résultats du gouvernement du Canada</b> | Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale<br>Une croissance économique forte |  |  |
| <b>Activités de programme</b>                          | <b>La gouvernance et les institutions gouvernementales</b>   | <b>Les relations de coopération</b>  | <b>Le règlement des revendications</b>   |
| <b>Résultats attendus</b>                              | Créer des institutions et des gouvernements compétents et responsables   | Établir des relations fondées sur la confiance, le respect, la compréhension, le partage des responsabilités, l'imputabilité, le dialogue et le respect des droits                   | Respecter les obligations prévues dans les ententes négociées  |
| <b>Principaux risques stratégiques</b>                 | Faible participation des intervenants  | Incapacité d'asseoir autour d'une même table de négociation les représentants des Premières nations, les gouvernements provinciaux ou territoriaux et les autres ministères fédéraux | Incapacité de s'acquitter des obligations dans les délais prévus   |
| <b>Priorités</b>                                       | Restructurer les programmes de soutien aux gouvernements indiens<br>Revoir le processus de sélection des dirigeants    | Mettre en œuvre le plan d'action <i>Revendications particulières : La justice, enfin</i>   | Verser les indemnités prévues dans le plan d'action <i>Revendications particulières : La justice, enfin</i><br>Mettre en œuvre la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens |
| <b>Stratégies</b>                                      | Procéder à la refonte des programmes et des lois en collaboration avec les collectivités des Premières nations         | Réduire les retards dans le règlement des revendications particulières<br>Simplifier le processus de règlement des revendications particulières                                      | Respecter les obligations prévues dans les ententes sur le règlement des revendications territoriales et dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens                  |

## Activité de programme : La gouvernance et les institutions gouvernementales

Cette activité de programme prévoit des mesures législatives, des programmes, des politiques et des processus administratifs essentiels à la mise en place de gouvernements inuits et des Premières nations qui, en plus d'offrir des services de qualité et de rendre des comptes à leurs citoyens, sont à la fois stables, légitimes, efficaces et adaptés à la culture.

|  | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Dépenses prévues (en millions de dollars)        | 641,2     | 642,2     | 647,3     |
| Ressources humaines (en équivalents temps plein) | 88,0      | 88,0      | 88,0      |

| Principaux résultats attendus   | Principaux indicateurs de rendement  | Objectifs  |
|---|--|--|
| Créer des institutions et des gouvernements compétents et responsables  | Pourcentage des collectivités évaluées ayant souscrit à un plan de perfectionnement des compétences  | Soumettre 25 % des collectivités évaluées à un plan de perfectionnement des compétences              |
| S'acquitter des obligations juridiques ou réglementaires prévues par la <i>Loi sur les Indiens</i> en ce qui a trait aux élections et aux règlements administratifs | Pourcentage des règlements et des processus électoraux ayant été établis dans les délais prescrits par la <i>Loi sur les Indiens</i>   | Respecter les délais en tout temps   |
| S'assurer que les collectivités et institutions des Premières nations ont la capacité de se gouverner   | Pourcentage des collectivités des Premières nations faisant l'objet d'une intervention financière  | Réduire à moins de 5 % le pourcentage de collectivités faisant l'objet d'une intervention financière |
| Rendre entièrement fonctionnelles les organisations gouvernementales autochtones et les institutions publiques  | Pourcentage des fonds prévus dans les ententes définitives, les plans ou les contrats qui ont été versés aux organismes de mise en œuvre pour qu'ils s'acquittent de leurs obligations | Verser la totalité des fonds aux organismes de mise en œuvre   |

### Faits marquants

Durant l'exercice 2009-2010, AINC fusionnera ses programmes de soutien aux gouvernements indiens dans le but de créer des gouvernements des Premières nations plus modernes, plus démocratiques et plus responsables. Il prévoit également poursuivre la réforme des processus de sélection des dirigeants en collaboration avec les organisations autochtones représentatives. Ensemble, ces deux mesures concourront à la mise en place de gouvernements efficaces et compétents, évoluant chacun à leur rythme.

### Avantages pour les Canadiens

La place qu'occupent les Inuit et les membres des Premières dans l'économie canadienne repose essentiellement sur la capacité des institutions et des gouvernements locaux à assumer leur pouvoir et à rendre compte de leurs actions. Les collectivités qui maîtrisent le mieux les règles d'une saine gouvernance sont les plus susceptibles d'attirer les investissements du secteur privé et, ainsi, d'accroître leur autonomie et de s'affranchir de l'aide gouvernementale.

## Activité de programme : Les relations de coopération

Cette activité de programme vise à établir avec les Inuit et les membres des Premières nations des relations intergouvernementales et issues des traités qui misent sur la collaboration et produisent les résultats attendus. C'est pourquoi le Ministère fait participer les Inuit à l'élaboration de divers programmes et politiques et sollicite la contribution d'autres intervenants.

Par ailleurs, il s'efforce de concilier les intérêts des Autochtones et ceux des autres parties en cause par la recherche, l'évaluation, la négociation et la mise en œuvre des ententes sur le règlement des revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale. Enfin, cette activité de programme a aussi pour objectif d'infuser une seule et même conception des relations découlant des traités conclus avant 1975 et d'adopter des dispositions législatives et administratives qui évoluent en fonction des capacités de gouvernance et des relations établies entre les parties.

|  | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Dépenses prévues <sup>1</sup> (en millions de dollars) | 270,5     | 231,0     | 227,7     |
| Ressources humaines (en équivalents temps plein)       | 394,2     | 394,2     | 394,2     |

<sup>1</sup> Les montants indiqués tiennent compte de la nouvelle répartition des fonds alloués à la négociation des revendications territoriales globales et particulières.

| Principaux résultats attendus  | Principaux indicateurs de rendement   | Objectifs                                     |
|--|---|---|
| Établir des relations fondées sur la confiance, le respect, la compréhension, le partage des responsabilités, l'imputabilité, le dialogue et le respect des droits | Augmentation, en pourcentage, du nombre de tables de négociation considérées comme productives selon l'évaluation à trois points  | Établir un objectif d'ici le 31 mars 2010     |
| S'acquitter des obligations prévues dans les ententes définitives en vue d'atteindre les objectifs communs   | Pourcentage des obligations respectées  | S'acquitter de toutes les obligations prévues |
| Donner aux Inuit un droit de parole dans l'élaboration des politiques et dans la prise de décisions  | Augmentation, en pourcentage, du nombre de processus de négociation multipartite portant sur des sujets établis de commun accord par les Inuit et le gouvernement fédéral | Obtenir une augmentation de 100 %             |

### Faits marquants

En 2009-2010, AINC s'engage à poursuivre la mise en œuvre du plan d'action *Revendications particulières : La justice, enfin* dans l'espoir d'en arriver à un règlement qui serait plus équitable, plus efficace et plus transparent. Pour tendre vers cet objectif, on a créé le Tribunal des revendications particulières et on a simplifié le processus en place afin de favoriser la conclusion de nouvelles ententes, de réduire le nombre de dossiers en suspens et d'éviter les coûts importants d'un recours devant les tribunaux.

En ce qui a trait aux revendications territoriales globales, le Ministère travaillera à l'élaboration d'un cadre de gestion intégrée, qui permettra d'harmoniser, à l'échelle nationale, les processus de gestion et de coordination de la mise en œuvre des ententes. Il collaborera également avec les autres ministères gouvernementaux, la Province de la Colombie-Britannique et la Première nation de Tsawwassen afin d'accomplir tout ce qui doit être fait d'ici l'entrée en vigueur de l'Accord définitif Tsawwassen, le 3 avril 2009.

Par ailleurs, AINC mettra à exécution le plan d'action fédéral intitulé *Consultation et accommodement*. Ce plan présente la stratégie utilisée par le gouvernement du Canada pour mieux faire comprendre aux ministères leur obligation légale de consulter les peuples autochtones. Il invite également les Autochtones à participer à l'élaboration des positions stratégiques concernant la consultation obligatoire.

Le Secrétariat aux relations avec les Inuit joue le rôle d'intermédiaire entre le gouvernement du Canada et les Inuit. C'est pourquoi il travaille avec différents ministères et organismes fédéraux à résoudre les problèmes qui se posent aux Inuit et travaille à améliorer la pertinence, la cohérence et l'efficacité des programmes et politiques fédéraux. Par ailleurs, le Secrétariat a également mis sur pied un comité interministériel permanent sur les priorités inuites. Ce comité a la responsabilité de décider où engager les ressources disponibles pour répondre aux besoins et aux priorités des Inuit, pour consolider les relations entre les gouvernements fédéral, provinciaux, territoriaux et inuits et pour resserrer les liens avec les organismes internationaux, nationaux et régionaux et les organisations inuites en milieu urbain.

## Avantages pour les Canadiens

Les relations de collaboration sont essentielles au succès des négociations sur les revendications territoriales et sur l'autonomie gouvernementale. En effet, elles rendent possible la conclusion d'une entente et permettent du coup d'éviter le recours aux tribunaux, un processus souvent long et coûteux. Mais par-dessus tout, ces ententes donnent aux membres des Premières nations la chance d'améliorer leurs conditions sociales et économiques et de contribuer davantage à la société canadienne.

## Activité de programme : Le règlement des revendications

Cette activité de programme vise le respect des obligations et des engagements prévus dans la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens et dans les ententes sur le règlement des revendications territoriales globales, particulières et spéciales.

|  | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Dépenses prévues <sup>1</sup> (en millions de dollars) | 828,0     | 681,8     | 665,2     |
| Ressources humaines (en équivalents temps plein)       | 462,0     | 388,0     | 328,0     |

<sup>1</sup> Les montants indiqués tiennent compte de la nouvelle répartition des fonds alloués au règlement des revendications territoriales globales et particulières et des variations dans les fonds disponibles pour la mise en œuvre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens.

| Principal résultat attendu                                    | Principal indicateur de rendement  | Objectif   |
|---|--|--|
| Respecter les obligations prévues dans les ententes négociées | Montants versés aux termes de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens et des ententes sur le règlement des revendications territoriales globales, particulières et spéciales | Verser la totalité des dépenses prévues pour l'exercice en cours |

## Faits marquants

Au cours de 2009-2010, le Ministère s'emploiera à réduire le nombre de revendications particulières en suspens et à verser aux collectivités des Premières nations les paiements prévus dans les ententes de règlement en appliquant le plan d'action fédéral *Revendications particulières : La justice, enfin*. Il supervisera également la mise en œuvre de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, qui a pour but d'améliorer les rapports entre les Autochtones et le gouvernement du Canada en accordant une indemnisation équitable aux victimes de préjudices, individuels ou collectifs.

## Avantages pour les Canadiens

Le règlement des revendications permet d'éviter la question de la propriété des terres et des ressources, instaurant ainsi au pays un climat plus propice aux investissements. Il contribue également à améliorer les pratiques de gouvernance et les conditions socioéconomiques des Premières nations. Enfin, la résolution des griefs historiques répond au désir des Canadiens d'assurer un traitement juste et équitable pour tous.



## Résultat stratégique : Les gens

### *Bien-être des personnes et des familles au sein des Premières nations et des collectivités inuites*

Les gens sont au cœur des activités du Ministère et sont essentiels à la réussite de ses plans et de ses programmes. Que ce soit dans le domaine de la gouvernance, de l'éducation, du développement social, de la gestion des affaires individuelles, de l'exploitation durable des terres ou du développement économique, le Ministère fait toujours le nécessaire pour aider les gens à améliorer leur qualité de vie. Tous les programmes qui s'intègrent à ce résultat stratégique ont pour objectif de faire du Canada un pays qui se soucie du mieux-être individuel et familial des collectivités inuites et des Premières nations. Et la réalisation de cet objectif dépend des progrès accomplis dans trois activités de programme :

- l'éducation;
- le développement social;
- la gestion des affaires des particuliers.

|   |   |   |   |
|---|---|---|---|
| <b>Secteur de résultats du gouvernement du Canada</b> | Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale   |   |   |
| <b>Activités de programme</b>                         | <b>L'éducation</b>  | <b>Le développement social</b>  | <b>La gestion des affaires des particuliers</b>   |
| <b>Résultats attendus</b>                             | Amener les Inuit et les membres des Premières nations à atteindre un niveau de réussite scolaire comparable à celui des autres Canadiens  | Former des collectivités viables et dévouées, où les membres et les familles sont pleinement autonomes et vivent en santé dans un milieu sécuritaire  | Administrer au mieux les affaires des Autochtones et des familles des Premières nations (par exemple, l'appartenance, l'inscription, les successions, les annuités prévues dans les traités, l'argent des bandes et les fonds personnels) |
| <b>Principaux risques stratégiques</b>                | Information insuffisante pour pouvoir évaluer le rendement des élèves et leur cheminement scolaire<br>Possibilités limitées pour les collectivités des Premières nations et les écoles provinciales de mobiliser leurs compétences et de partager leur savoir-faire   | Conditions socioéconomiques défavorables à la réduction du taux de dépendance à l'aide au revenu<br>Fortes contraintes financières imposées par l'augmentation du nombre d'enfants pris en charge et par la croissance parallèle des coûts et des besoins qui y sont associés   | Retards non imputables au Ministère   |
| <b>Priorités</b>                                      | Jeter les bases d'une réforme du système de l'éducation afin de promouvoir la réussite scolaire   | Accroître la participation aux mesures favorisant la transition de l'aide sociale au marché du travail<br>Privilégier une approche préventive pour les Services à l'enfance et à la famille<br>Accroître la sécurité dans les réserves  | Distribuer les nouveaux certificats de statut d'Indien sécurisés à l'échelle du pays  |
| <b>Stratégies</b>                                     | Donner aux collectivités des Premières nations les moyens d'aider leur école à élaborer un plan de réussite scolaire, à évaluer les connaissances des élèves et à établir une méthode de mesure du rendement<br>Former des partenariats tripartites avec les collectivités des Premières nations et les provinces | Resserrer les partenariats avec les provinces, les autres ministères et les Premières nations afin de promouvoir la formation et les services susceptibles de réduire la dépendance à l'aide au revenu (mesures actives)<br>Travailler avec les provinces et les collectivités des Premières nations à mettre en place d'autres cadres tripartites axés sur la prévention | Élaborer un cadre de gestion pour assurer le respect des échéanciers  |

## Activité de programme : L'éducation

Cette activité de programme procure aux membres des collectivités inuites et des Premières nations les outils dont ils ont besoin pour atteindre des niveaux de réussite scolaire comparables à ceux des autres Canadiens.

Grâce à la formation de partenariats et à la mise en place d'un plan de réussite scolaire, le Programme d'éducation continuera d'offrir, avec encore plus d'efficacité, des services d'enseignement primaire et secondaire, des services d'éducation spéciale et des programmes d'aide aux études postsecondaires pour les Inuit et les Indiens inscrits, le tout dans un contexte adapté à la culture autochtone.

|  | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Dépenses prévues (en millions de dollars)        | 1 705,2   | 1 751,5   | 1 796,9   |
| Ressources humaines (en équivalents temps plein) | 163,0     | 163,0     | 163,0     |

| Principaux résultats attendus   | Principaux indicateurs de rendement   | Objectifs   |
|---|---|---|
| Amener les membres des Premières nations à atteindre un niveau de réussite scolaire comparable à celui des autres élèves de la province qui vivent à l'extérieur des réserves | Taux de diplômés d'études secondaires en fonction de l'âge<br>Niveaux d'alphabétisation et de numéracie | Augmenter le taux de diplomation chez les Premières nations d'ici 2013<br>Comparer les niveaux d'alphabétisation et de numéracie obtenus par les membres des Premières nations lors de l'évaluation normalisée avec ceux des élèves fréquentant les écoles provinciales |
| Rehausser le niveau de scolarité des Inuit et des membres des Premières nations   | Taux d'inscription aux programmes d'études postsecondaires et taux de diplomation                       | Éliminer l'écart entre le taux de diplômés d'études postsecondaires chez les Inuit et les membres des Premières nations et celui des autres élèves de la province   |

### Faits marquants

Afin de rehausser le niveau de scolarité, le Ministère compte inaugurer deux nouveaux programmes, qui s'inscriront dans le cadre de la réforme du système d'éducation des Premières nations : le Programme de réussite scolaire des élèves des Premières nations et le Programme des partenariats en éducation. Le premier a pour but de lutter contre le décrochage scolaire et d'améliorer les niveaux d'alphabétisation et de numéracie des membres des Premières nations. Pour y arriver, les collectivités auront le pouvoir d'aider leur école à élaborer un plan de réussite scolaire, à évaluer les connaissances des élèves et à établir une méthode de mesure du rendement. Le Programme des partenariats en éducation, quant à lui, vise à promouvoir les ententes entre les provinces et les collectivités des Premières nations en vue d'améliorer le taux de réussite dans les écoles provinciales et dans les écoles de réserve. De même, AINC continuera d'offrir une aide financière aux Inuit et aux membres des Premières nations afin de les encourager à poursuivre des études postsecondaires. Entre-temps, il a entrepris un examen approfondi de son programme d'éducation postsecondaire afin de s'assurer qu'il s'harmonise bien avec les autres programmes, qu'il prévient le décrochage scolaire et qu'il mène à l'obtention d'un diplôme.

### Avantages pour les Canadiens

En aidant les Autochtones à rehausser leur niveau de scolarité, on leur donne ainsi la chance d'accéder plus facilement au marché du travail et d'être un acteur clé de la réussite économique du pays. En plus de favoriser une participation plus active à la société canadienne, l'éducation est la source d'importantes retombées sociales, telles que l'estime de soi et le bien-être, qui profiteront non seulement aux collectivités des Premières nations mais à l'ensemble du Canada.



## Activité de programme : Le développement social

Cette activité de programme s'intéresse à la sécurité et au bien-être des Autochtones et des familles des Premières nations. Elle vise, en particulier, la prestation de services sociaux dans les réserves afin de satisfaire à une multitude de besoins essentiels ou spécialisés, individuels ou collectifs. Pour en savoir davantage sur le développement social, visitez l'adresse <http://www.ainc-inac.gc.ca/hb/sp/index-fra.asp>.

|  | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Dépenses prévues <sup>1</sup> (en millions de dollars) | 1 458,3   | 1 491,1   | 1 510,3   |
| Ressources humaines (en équivalents temps plein)       | 34,0      | 34,0      | 34,0      |

<sup>1</sup> Les dépenses prévues pour 2009-2010 et 2010-2011 incluent les fonds annoncés dans le Budget de 2009 pour les Services à l'enfance et à la famille.

| Principaux résultats attendus  | Principaux indicateurs de rendement   | Objectifs   |
|--|---|---|
| Réduire le taux de bénéficiaires de l'aide au revenu   | Taux de dépendance à l'aide au revenu   | Réduire le taux de dépendance à l'aide au revenu de 2 % d'ici le 31 mars 2010, puis de 5 % d'ici 2013   |
| Offrir aux enfants et aux familles des Premières nations un milieu de vie sécuritaire et stimulant | Pourcentage des enfants pris en charge par les organismes d'aide à l'enfance et à la famille qui vivent hors du domicile familial | Réduire de 2,5 % l'écart entre la proportion d'enfants pris en charge hors du domicile familial chez les Premières nations et celle que l'on trouve ailleurs dans la province |
| Accroître la sécurité dans les réserves  | Nombre de refuges pour victimes de violence familiale   | Construire cinq nouveaux refuges d'ici mars 2011  |

### Faits marquants

Par cette activité de programme, AINC vise, ultimement, à assurer l'autonomie individuelle et familiale des Premières nations en mettant en place des programmes de préparation à l'emploi et d'autres programmes et services susceptibles d'aider les personnes qui y sont admissibles à accéder au marché du travail et à mettre ainsi un terme à leur dépendance à l'aide au revenu. Il travaille également avec les provinces, les territoires et les Premières nations à restructurer les différents programmes sociaux afin de mettre davantage l'accent sur la prévention, la participation active et l'obtention de résultats. Il espère ainsi former des collectivités viables et dévouées, où les membres et les familles sont pleinement autonomes et vivent en santé dans un milieu sécuritaire.

Le Ministère s'est également donné pour objectif de créer des milieux familiaux plus stables et plus enrichissants en réduisant le pourcentage d'enfants vivant hors de leur domicile familial, sous la tutelle d'un organisme d'aide à l'enfance et à la famille. Pour ce faire, il continuera d'instaurer, à l'échelle nationale, une approche axée sur la prévention et construira d'ici 2011 cinq nouveaux refuges dans les réserves pour venir en aide aux victimes de violence familiale. Enfin, il continuera d'améliorer ses programmes et ses services sociaux grâce à une gestion plus rigoureuse et plus responsable.

### Avantages pour les Canadiens

Le simple fait de se sentir en sécurité dans leur propre collectivité suscite chez les membres des Premières nations un sentiment de bien-être et leur donne l'élan nécessaire pour contribuer à l'économie canadienne. L'intégration des Autochtones à tous les aspects de la vie en communauté apporte richesse et diversité à la société canadienne.

## Activité de programme : La gestion des affaires des particuliers

Cette activité de programme permet au Ministère de s'acquitter des responsabilités liées à la délivrance du certificat de statut d'Indien et d'offrir aux Autochtones et aux collectivités des Premières nations divers programmes et services, tels que l'inscription, la gestion des listes de bande et le paiement des annuités prévues dans les traités. C'est aussi dans le cadre de cette activité

de programme que le Ministère supervise la création de nouvelles bandes, administre les successions et les fonds personnels des membres des Premières nations et gère l'argent des bandes placé en fiducie dans le Trésor public.

|  | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Dépenses prévues <sup>1</sup> (en millions de dollars) | 30,2      | 21,9      | 21,7      |
| Ressources humaines (en équivalents temps plein)       | 107,0     | 107,0     | 107,0     |

<sup>1</sup> Les montants indiqués tiennent compte de la nouvelle répartition des fonds alloués au certificat de statut d'Indien.

| Principaux résultats attendus   | Principaux indicateurs de rendement  | Objectifs   |
|---|--|---|
| Distribuer les nouveaux certificats de statut d'Indien sécurisés à l'échelle du pays  | Pourcentage des centres de traitement des demandes en opération dans les bureaux régionaux et dans les collectivités des Premières nations | 100 % d'ici le 31 mars 2010   |
| Permettre aux Autochtones et aux collectivités des Premières nations d'accéder aux fonds du Trésor public conformément aux normes de service établies | Pourcentage des demandes traitées conformément aux normes de service établies  | Augmenter de 90 % à 91 % le taux de conformité à la norme de service de 120 jours   |
| Administrer la succession des Indiens vivant dans les réserves conformément aux normes de service établies  | Respect des normes de service établies   | Augmenter à 91 % le taux de conformité à la norme de service qui exige qu'un administrateur des Premières nations soit nommé dans un délai de 90 à 120 jours<br>Clôre, dans un délai de un an, 50 % des dossiers de succession confiés aux administrateurs du Ministère |

### Faits marquants

En 2009-2010, AINC fera le nécessaire pour gérer encore plus efficacement ses programmes et ses services, et ce, tant dans les bureaux régionaux que dans les collectivités des Premières nations. Par ailleurs, il a prévu distribuer à l'échelle nationale le nouveau certificat de statut d'Indien, qui a été entièrement sécurisé afin de satisfaire aux normes nationales et internationales sur l'intégrité des documents. Le Ministère s'est également donné pour objectif d'améliorer ses normes de service, d'offrir des programmes de formation dans les bureaux régionaux et dans les collectivités des Premières nations ainsi que d'actualiser ses documents et ses outils de travail, tels que les manuels de politiques et les systèmes automatisés de présentation des rapports.

### Avantages pour les Canadiens

En donnant aux collectivités les moyens de se prendre en main et de gérer leurs propres affaires, notamment en administrant les successions, le registre d'inscription, les listes de bande et l'argent des Indiens, le Ministère les initie peu à peu à l'autonomie gouvernementale. Les principes de responsabilité et de saine gestion qu'elles mettent ainsi en pratique viennent renforcer la confiance des investisseurs, favorisent la création de partenariats économiques et améliorent les conditions de vie dans les collectivités des Premières nations.

## Résultat stratégique : Les terres

### Gestion durable des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations et les Inuits

En 2009–2010, ce résultat stratégique sera principalement orienté vers quatre grandes priorités : l'ajout de terres aux réserves, la gestion d'une assise territoriale en pleine croissance, le perfectionnement des compétences des collectivités des Premières nations et le développement économique. Pour venir à bout de ces objectifs, une nouvelle organisation a récemment été mise en place au Ministère : la Direction générale des terres et du développement économique. Suivant une approche stratégique et concertée, cette direction s'emploiera à créer de nouvelles occasions d'exploiter le potentiel économique du vaste territoire autochtone, appelé à s'agrandir encore davantage. De la même façon, le tout nouveau Cadre de développement économique pour les Autochtones intégrera à son approche pangouvernementale les principaux objectifs visés par le Ministère dans le cadre de deux résultats stratégiques : les terres et l'économie.

|  |   |   |   |
|--|---|---|---|
| <b>Secteurs de résultats du gouvernement du Canada</b> |   | Une croissance économique forte<br>Un environnement propre et sain  |   |
| <b>Activités de programme</b>                          | <b>La certitude en matière de titres fonciers et d'accès aux ressources</b>   | <b>Une administration fédérale responsable</b>  | <b>La gestion des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations</b>  |
| <b>Résultats attendus</b>                              | Clarifier les droits de propriété et les droits d'accès aux terres et aux ressources  | Assurer, au sein du gouvernement fédéral, une gestion responsable des terres de réserve, des ressources et de l'environnement   | Confier aux Premières nations la gestion de leurs terres, de leurs ressources et de leur environnement  |
| <b>Principaux risques stratégiques</b>                 | Réticence ou incapacité à conclure ou à mettre en œuvre les ententes territoriales dans les délais établis<br>Difficulté à obtenir des collectivités des Premières nations toute l'information requise par le Ministère pour mettre en œuvre les ententes sur le règlement des revendications territoriales | Incapacité de saisir toutes les possibilités offertes en raison de ressources humaines limitées et de compétences insuffisantes, empêchant ainsi le Ministère de gérer efficacement le volume, la nature et la complexité des transactions foncières dans les réserves  | Incapacité du Ministère de s'acquitter de toutes les obligations fédérales (juridiques ou contractuelles) envers les collectivités des Premières nations<br>Hésitation des membres des Premières nations à voter en faveur d'une gestion complète des terres de réserve, des ressources et de l'environnement   |
| <b>Priorités</b>                                       | Procéder à l'ajout de terres aux réserves afin de respecter les ententes sur les droits fonciers issus des traités en Saskatchewan et au Manitoba<br>Assurer le transfert des terres dans le but d'accélérer le règlement des revendications particulières  | Habiliter le Ministère à répondre efficacement à toutes les modalités et spécificités des transactions proposées dans les réserves<br>Aider les Premières nations à acquérir la capacité de gérer les terres, les ressources et l'environnement conformément à ce qui est prévu dans la <i>Loi sur les Indiens</i>  | Offrir un accès beaucoup plus facile au régime de gestion des terres des Premières nations afin de permettre à d'autres collectivités d'y adhérer   |
| <b>Stratégies</b>                                      | Établir et maintenir de bonnes relations avec les intervenants de l'extérieur du Ministère<br>Revoir le processus d'ajout de terres aux réserves et ses lignes directrices  | Moderniser le Registre des terres indiennes<br>Mettre en œuvre la <i>Loi sur le développement commercial et industriel des Premières nations</i><br>Présenter à nouveau une mesure législative visant à modifier la <i>Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes</i> et à moderniser son règlement<br>Mettre à exécution le Programme de gestion des terres et de l'environnement dans les réserves<br>Aider les collectivités des Premières nations à acquérir la capacité de gérer les situations d'urgence dans les réserves | Recueillir toutes les données pouvant servir à déterminer s'il serait économiquement avantageux de confier aux collectivités des Premières nations la gestion des transactions foncières, sans oublier d'élaborer un plan de répartition des coûts<br>Instaurer une politique qui s'appliquerait dans les cas où le vote ne se déroulerait pas dans les délais prescrits ou lorsque l'issue du vote est défavorable |

## Activité de programme : La certitude en matière de titres fonciers et d'accès aux ressources

Cette activité de programme vise à appuyer l'ajout de terres aux réserves, la titularisation des terres et le transfert des titres fonciers conformément aux ententes sur le règlement des revendications territoriales globales et particulières.

|  | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Dépenses prévues <sup>1</sup> (en millions de dollars) | 10,9      | 7,2       | 7,2       |
| Ressources humaines (en équivalents temps plein)       | 33,0      | 32,0      | 32,0      |

<sup>1</sup> Les montants indiqués tiennent compte principalement de la nouvelle répartition des fonds alloués à la mise en œuvre des revendications fondées sur les droits fonciers issus des traités.

| Principal résultat attendu   | Principal indicateur de rendement  | Objectif  |
|--|--|---|
| Clarifier les droits de propriété et les droits d'accès aux terres et aux ressources | Taux d'augmentation de la superficie des terres (calculée au prorata de la population) auxquelles les collectivités inuites et des Premières nations ont accès par suite de la titularisation des terres | Obtenir une augmentation de 2,4 % d'ici le 31 mars 2010 |

### Faits marquants

Afin de régler une fois pour toutes les conflits territoriaux qui, souvent, durent depuis bien longtemps déjà, le Ministère continuera de travailler de concert avec toute une équipe d'intervenants, y compris les membres des collectivités inuites et des Premières nations, les gouvernements provinciaux, les administrations municipales, les entreprises et le secteur privé.

La titularisation des terres de réserve s'obtient par la négociation, un processus qui permet généralement de redonner le statut de réserve aux terres et aux ressources dont les droits ont été expropriés par le passé ou ont été autrement sous-traités. Ce genre de négociations se déroulent actuellement dans les Prairies et en Colombie-Britannique; elles portent généralement sur les droits de passage ou sur l'expropriation en prévision de la construction d'un chemin de fer. C'est d'ailleurs au règlement de ces deux dossiers que le Ministère se consacrera dans les trois prochaines années.

Dans le cadre de cette activité de programme, AINC procède également à l'ajout de terres aux réserves, une transaction qui se concrétise habituellement lors de la mise en œuvre des ententes sur le règlement des revendications territoriales. De même, par souci de respecter les droits fonciers issus des traités, il attribuera le statut de réserve à de nouvelles terres au cours des trois prochaines années, notamment en Saskatchewan et au Manitoba, sans pour autant négliger les demandes provenant des autres régions du pays. De plus, le Ministère s'attend à ce que le règlement accéléré des revendications territoriales, qui a été annoncé par le premier ministre en juin 2007, entraînera une hausse considérable du nombre de terres à convertir et il devra donc se préparer en conséquence.

Avant d'être officiellement transférées, les terres qui font l'objet d'une entente sur les revendications territoriales globales doivent, quant à elles, passer par un processus de sélection et de préparation. Ainsi, en Colombie-Britannique, dans le Nord québécois et au nord du 60<sup>e</sup> parallèle, les trois prochaines années seront consacrées au transfert des terres, mais uniquement lorsque la question des droits au large des côtes aura été réglée par la conclusion d'une entente avec les Cris d'Eeyou Istchee.

### Avantages pour les Canadiens

Ce n'est qu'une fois tous les conflits réglés que le Ministère pourra enfin orienter ses efforts vers le développement économique et communautaire des collectivités inuites et des Premières nations. Il pourra ainsi favoriser la création d'emplois, la formation de nouvelles entreprises et l'exploitation des ressources au profit de l'ensemble de la population canadienne. La titularisation des terres, quant à elle, ouvre la voie à des partenariats entre les collectivités autochtones et le secteur privé. Les institutions financières et les autres investisseurs se prêtent plus facilement au jeu du risque lorsque les droits sur les terres et les ressources ne peuvent être remis en question.

## Activité de programme : Une administration fédérale responsable

C'est dans le cadre de cette activité de programme qu'AINC s'acquitte des responsabilités légales et fiduciaires qui incombent à la Couronne au point de vue de la gestion des terres, des ressources et de l'environnement. Cette activité vise aussi à aider les Premières nations à acquérir une solide compétence en la matière.

|  | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Dépenses prévues <sup>1</sup> (en millions de dollars) | 76,0      | 51,2      | 48,9      |
| Ressources humaines (en équivalents temps plein)       | 236,3     | 228,8     | 222,0     |

<sup>1</sup> Les montants indiqués tiennent compte principalement des variations dans les fonds disponibles pour mettre en œuvre le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux.

| Principal résultat attendu  | Principaux indicateurs de rendement   | Objectifs   |
|---|---|---|
| Assurer, au sein du gouvernement fédéral, une gestion responsable des terres de réserve, des ressources et de l'environnement | <p>Nombre de jours nécessaire, en moyenne, pour enregistrer un acte</p> <p>Montant perçu par Pétrole et gaz des Indiens du Canada pour le compte des collectivités des Premières nations</p> <p>Étendue linéaire des terres arpentées</p> | <p>Procéder à l'enregistrement d'un acte dans les 10 jours suivant la réception de la demande à l'administration centrale</p> <p>Amasser 160 millions de dollars d'ici le 31 mars 2010</p> <p>Arpenter 275 kilomètres d'ici le 31 mars 2010</p> |

### Faits marquants

Pour être en mesure de relever les défis particuliers qui se posent à l'administration fédérale et, parallèlement, de profiter des occasions qui en découlent, AINC devra s'armer des compétences qui lui manquent pour gérer plus efficacement le volume, la nature et la complexité des transactions mettant en jeu les terres de réserve. De plus, il s'efforcera d'aider les Premières nations à acquérir la capacité de gérer les terres, les ressources et l'environnement conformément à ce qui est prévu dans la *Loi sur les Indiens*. En favorisant ainsi une gestion plus responsable des terres, des ressources et de l'environnement à l'échelle du gouvernement fédéral, le Ministère a bon espoir de renforcer la confiance des Autochtones dans les institutions fédérales.

Sachant que la clarification et l'inscription des droits sur les terres de réserve génèrent des avantages économiques pour les collectivités des Premières nations, AINC entend procéder à la modernisation du Registre des terres indiennes, apporter des améliorations à son système d'arpentage des terres, examiner les mises à jour possibles des modes d'occupation des terres et poursuivre la mise en œuvre de la *Loi sur le développement commercial et industriel des Premières nations*. De leur côté, les collectivités des Premières nations seront invitées à exercer de plus grands pouvoirs sur leurs terres et à prendre des décisions de gestion au nom du ministre. En prévision de ce transfert de responsabilités, AINC présentera à tous les membres des collectivités le Programme de gestion des terres et de l'environnement dans les réserves comme une option additionnelle mise à leur disposition.

Par ailleurs, la modernisation de la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes* et de son règlement fera aussi partie des priorités du Ministère dans le but d'atteindre deux grands objectifs, soit assurer une administration judicieuse des ressources et garantir aux membres des Premières nations d'intéressantes retombées économiques.

Enfin, pour promouvoir une saine gestion de l'environnement dans les réserves, le Ministère continuera de mettre en œuvre la Stratégie de gestion environnementale, en misant tout particulièrement sur la remise en état des sites contaminés. Qui plus est, il aidera les collectivités des Premières nations à acquérir la capacité de gérer les situations d'urgence et à mettre en place des plans de gestion de crise, en collaboration avec les provinces.

### Avantages pour les Canadiens

Tous les Canadiens tirent avantage d'une administration fédérale responsable, puisqu'elle permet de préserver l'honneur de la Couronne et de réduire le passif éventuel associé à la gestion des terres, des ressources et de l'environnement dans les réserves.

En donnant aux Autochtones les moyens d'attirer les investisseurs privés et de tirer parti du potentiel économique que leur offrent les terres de réserve, le Ministère leur permet, en parallèle, d'améliorer eux-mêmes les conditions sociales et économiques dans leurs collectivités. En effet, les institutions financières et les autres investisseurs ont une plus forte tolérance au risque lorsque les terres, les ressources et l'environnement sont gérés de manière responsable.



## Activité de programme : La gestion des terres, des ressources et de l'environnement par les Premières nations

Cette activité de programme porte sur la mise en œuvre du régime de gestion des terres des Premières nations et de la *Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations*.

|  | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Dépenses prévues (en millions de dollars)        | 25,2      | 25,4      | 25,4      |
| Ressources humaines (en équivalents temps plein) | 20,0      | 20,0      | 20,0      |

| Principal résultat attendu   | Principaux indicateurs de rendement   | Objectifs   |
|--|---|---|
| Confier aux Premières nations la gestion de leurs terres, de leurs ressources et de leur environnement | Augmentation, en pourcentage, du nombre de collectivités ayant plein pouvoir sur leurs terres, leurs ressources et leur environnement ( <i>Loi sur la gestion des terres des premières nations</i> )<br>Nombre de collectivités ayant souscrit aux dispositions de la <i>Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations</i> | Augmenter de 10 % le nombre de collectivités ayant plein pouvoir sur leurs terres, leurs ressources et leur environnement d'ici le 31 mars 2010<br>Porter à deux le nombre de collectivités souscrivant aux dispositions de la <i>Loi d'ici le 31 mars 2010</i> |

### Faits marquants

Les collectivités qui souscrivent au régime de gestion des terres des Premières nations doivent d'abord élaborer un code de gestion foncière, puis tenir un scrutin pour déterminer si elles souhaitent, ou non, gérer elles-mêmes leurs terres, leurs ressources et leur environnement. Au cours des trois prochaines années, AINC s'est donné comme défi de proposer ce régime de gestion à un plus grand nombre de collectivités des Premières nations, sans pour autant négliger son appui aux collectivités qui ont déjà fait la transition. Afin de relever ce défi, il examinera différents modèles de financement, en collaboration avec ses partenaires ainsi qu'avec le Conseil consultatif sur les terres, le Centre des ressources en gestion foncière des Premières nations et les collectivités participantes.

En revanche, les collectivités qui souscrivent aux dispositions de la *Loi sur la gestion du pétrole et du gaz et des fonds des Premières Nations* doivent élaborer un code de gestion des ressources pétrolières et gazières, conclure une entente de mise en œuvre avec les provinces, puis tenir un vote communautaire pour déterminer si elles souhaitent gérer elles-mêmes leurs réserves de pétrole et de gaz. D'ici le 31 mars 2010, trois collectivités auront fait le choix d'adhérer, ou non, à ce régime de gestion et pourraient donc devenir les premières collectivités à y participer. Au cours du prochain exercice financier, AINC pourrait examiner jusqu'à quatre nouvelles demandes.

### Avantages pour les Canadiens

Les Premières nations peuvent dorénavant gérer leurs terres et leurs ressources sans les contraintes de la *Loi sur les Indiens* et de la *Loi sur le pétrole et le gaz des terres indiennes*. En adhérant à un nouveau régime de gestion, elles se voient transférer toutes les responsabilités et tous les pouvoirs associés à la gestion des terres et des ressources. Une fois qu'elles ont adopté leurs propres codes de gestion, elles se libèrent des obligations juridiques et fiduciaires du gouvernement fédéral et peuvent alors saisir les possibilités économiques avec la même souplesse et rapidité que le secteur privé.

En général, les institutions financières et les autres investisseurs sont moins réticents à prendre des risques si les collectivités des Premières nations s'occupent elles-mêmes de gérer leurs terres, leurs ressources et leur environnement. Les retombées qui en résultent, que ce soit la création d'emplois, la formation de nouvelles entreprises ou la mise en valeur des ressources, profitent aussi bien aux collectivités des Premières nations qu'aux collectivités non autochtones.

## Résultat stratégique : L'économie

### Bien-être et prospérité économiques des Premières nations, des Inuit et des Métis

De concert avec les organismes du secteur public et du secteur privé, le Ministère met en place des mesures visant à favoriser la participation des Autochtones à l'économie canadienne. Par exemple, il investit dans la communauté, met sur pied des programmes d'infrastructure, appuie le perfectionnement personnel et favorise l'essor des entreprises autochtones. Bref, il fournit l'aide financière et le soutien nécessaires aux collectivités, aux entreprises, aux organisations financières autochtones et aux entrepreneurs métis, inuits et des Premières nations pour réaliser des projets fort prometteurs. Par le fait même, il permet aux Autochtones de stimuler leur esprit d'entreprise et de s'ouvrir à de nouvelles perspectives économiques.

En 2009–2010, AINC travaillera en collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux à instaurer une nouvelle approche pangouvernementale, résultat de vastes consultations nationales tenues avec les groupes autochtones et d'autres parties intéressées. Le Cadre de développement économique pour les Autochtones propose une nouvelle orientation stratégique qui aidera le gouvernement fédéral à planifier ses interventions et à orienter ses priorités en fonction des besoins du marché. Parallèlement, ce cadre promet d'aider les Autochtones au Canada à profiter pleinement des possibilités économiques propres à assurer leur bien-être et leur prospérité.

| Secteur de résultats du gouvernement du Canada |  | Une croissance économique forte  |  |
|--|--|--|--|
| Activités de programme                         | Développement des entreprises individuelles et communautaires  | Investissement communautaire   | L'infrastructure communautaire   |
| <b>Résultats attendus</b>                      | Favoriser la création d'entreprises inuites, métisses et des Premières nations   | Générer des retombées économiques pour les collectivités inuites et des Premières nations (par exemple, créer de l'emploi et générer des revenus)  | Mettre en place une infrastructure communautaire qui respecte les exigences de santé et de sécurité et qui favorise la participation à l'économie  |
| <b>Principaux risques stratégiques</b>         | Persistance du ralentissement économique défavorable aux investissements<br>Cadre de développement économique faisant abstraction d'importants projets pilotes en raison d'un retard dans la communication des résultats   | Incapacité d'instaurer et de maintenir des systèmes et des pratiques de gestion assez rigoureux pour appuyer la restructuration des programmes   | Manque de savoir-faire technique et d'aptitudes en gestion au sein du gouvernement et des Premières nations<br>Incapacité du gouvernement et des collectivités de répondre aux besoins urgents en matière de santé et de sécurité en raison du nombre croissant de projets en attente de financement |
| <b>Priorités</b>                               | S'assurer que les institutions financières autochtones appliquent de saines pratiques de gestion, qu'elles accordent la priorité aux moyennes et aux grandes entreprises dans le cadre du Programme de développement des entreprises autochtones et qu'elles sont en mesure d'offrir ce programme aux petites entreprises, en tant que tierce partie | Améliorer la capacité du Ministère à gérer les programmes et à évaluer le rendement<br>Adapter les programmes aux besoins changeants des collectivités   | Élaborer de nouvelles politiques et procédures régissant la construction et la gestion des établissements scolaires et les investissements dans l'infrastructure communautaire<br>Fournir aux collectivités des Premières nations un meilleur accès à l'eau potable                                  |
| <b>Stratégies</b>                              | Accorder la priorité aux moyennes et aux grandes entreprises, en particulier dans le secteur des ressources et de l'énergie  | Appliquer les nouvelles lignes directrices et améliorer les processus de collecte d'information<br>Procéder à une réforme des programmes et rallier les intervenants autour du nouveau cadre fédéral | Élaborer un programme axé sur le rendement afin d'améliorer le savoir-faire technique et les compétences en gestion<br>Établir une nouvelle stratégie de financement et de gestion de l'infrastructure   |

## Activité de programme : Développement des entreprises individuelles et communautaires

Par cette activité de programme, le Ministère aide les futurs entrepreneurs autochtones à éliminer les obstacles qui entravent leur participation à l'économie canadienne et à profiter de la prospérité du pays. En particulier, le Programme de développement des entreprises autoch-

tones a pour but de favoriser la viabilité des entreprises et de créer un milieu des affaires plus moderne. Grâce à ses stratégies et à son appui financier, il fournit aux entrepreneurs et aux collectivités un accès à des renseignements, des conseils et des prêts commerciaux à tarif concurrentiel. Ce programme permet également la réalisation de projets d'envergure en favorisant la formation de partenariats avec le secteur privé. C'est aussi par son entremise que les institutions financières autochtones arrivent à consentir des prêts au développement et à offrir des services-conseils.

|  | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Dépenses prévues (en millions de dollars)        | 45,6      | 45,6      | 45,6      |
| Ressources humaines (en équivalents temps plein) | 88,0      | 88,0      | 88,0      |

| Principaux résultats attendus  | Principaux indicateurs de rendement  | Objectifs   |
|--|--|---|
| Favoriser la création d'entreprises inuites, métisses et des Premières nations | Pourcentage d'entreprises autochtones  | Réduire de 25 % l'écart entre le nombre d'entreprises autochtones et le nombre d'entreprises non autochtones d'ici 2011 |
| Favoriser la création, l'acquisition et l'expansion d'entreprises viables      | Taux de survie des entreprises ayant bénéficié de l'appui du Programme trois ans après leur création | Obtenir un taux de survie de 38 % d'ici mars 2010 et de 40 % d'ici mars 2011  |

### Faits marquants

AINC entend continuer de stimuler la croissance des petites entreprises et travaillera à rendre les prêts commerciaux encore plus accessibles aux entreprises autochtones. Il collaborera également avec les entrepreneurs et les institutions financières autochtones dans le but d'instaurer un climat plus propice au développement économique à long terme. Il prévoit aussi entreprendre la restructuration de ses programmes afin d'améliorer ses services d'aide aux entreprises.

Afin de créer et de voir s'épanouir des entreprises autochtones viables, le Ministère veillera à combler le manque de capitaux et à réunir les fonds requis. Dans cette optique, il continuera d'offrir un soutien assidu aux institutions financières autochtones afin qu'elles soient mieux en mesure de répondre aux besoins de croissance des petites entreprises. Il confiera à des experts indépendants la responsabilité d'examiner de près le travail et les pratiques de gestion des institutions financières autochtones et ainsi de vérifier si elles ont la capacité d'offrir une gamme complète de services aux entrepreneurs.

En 2009-2010, les moyennes et les grandes entreprises seront au cœur des priorités. En effet, le Ministère encouragera les prêteurs commerciaux à travailler avec les entreprises des Premières nations dans les réserves et à s'associer à des investisseurs autochtones, provinciaux et privés, question d'avoir une meilleure prise sur les énormes possibilités qu'offre le secteur des ressources et de l'énergie.

### Avantages pour les Canadiens

L'attention particulière accordée aux moyennes et aux grandes entreprises se veut une façon de donner à tous les projets d'affaires la chance de prospérer. On s'attend à ce que les fonds investis rapportent près de 860 millions de dollars au produit intérieur brut du Canada, ce qui aura pour effet d'augmenter les recettes fédérales et de réduire la dépendance à l'égard des transferts gouvernementaux, et ce, au profit de l'ensemble de la population canadienne. Les Canadiens tireront également avantage de la restructuration des programmes, puisqu'elle permettra de rentabiliser la prestation des services et de créer un milieu des affaires plus favorable à tous les Autochtones au pays.



## Activité de programme : Investissement communautaire

Cette activité de programme donne aux collectivités les moyens de tirer parti des nouvelles perspectives économiques en s'appuyant sur cinq grands programmes conçus à leur intention : le Programme de développement des possibilités économiques des collectivités, l'Initiative sur la participation des Autochtones au marché du travail, la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones, le Programme de développement économique des collectivités et le Programme des services de soutien aux communautés.

|  | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Dépenses prévues <sup>1</sup> (en millions de dollars) | 172,2     | 173,1     | 173,1     |
| Ressources humaines (en équivalents temps plein)       | 50,0      | 50,0      | 50,0      |

<sup>1</sup> Les montants indiqués incluent les fonds prévus au Budget de 2008 pour le développement économique, y compris les ressources pouvant être attribuées à d'autres ministères fédéraux ou à d'autres activités de programme.

Ensemble, ces programmes aident les collectivités à mieux reconnaître les projets à fort potentiel économique et à les mettre en œuvre dans le but de stimuler l'emploi, de faire une utilisation plus judicieuse de leurs terres et de leurs ressources, d'améliorer leur infrastructure économique, de promouvoir la création et l'expansion des entreprises locales, de multiplier les occasions d'affaires et de créer un environnement plus propice au développement économique.

| Principaux résultats attendus  | Principaux indicateurs de rendement   | Objectifs   |
|--|---|---|
| Générer des retombées économiques pour les collectivités inuites et des Premières nations                                  | Indice du bien-être socioéconomique des Inuit et des Premières nations (emploi et revenu)                                       | Réduire de 25 % l'écart entre l'indice du bien-être socioéconomique des Inuit et des membres des Premières nations et celui obtenu par les autres Canadiens d'ici 2011 (en utilisant comme référence le recensement de 2006 et celui de 2011) |
| Habiller les institutions inuites et des Premières nations à souscrire à un plan de développement économique communautaire | Pourcentage des collectivités ayant élaboré et mis en œuvre un plan de développement économique ou qui sont en voie de le faire | Établir un pourcentage de référence d'ici 2010  |

### Faits marquants

Au cours des trois prochaines années, le programme d'investissement communautaire fournira aux collectivités inuites et des Premières nations un accès à de bons services d'experts-conseils et de soutien professionnel afin qu'elles soient mieux en mesure de flairer les bonnes affaires et de mettre de l'avant des projets créateurs d'emplois et de revenus. Parallèlement, ce programme les encouragera à s'engager activement dans la planification du développement économique communautaire.

La planification à court et à long terme sera toutefois influencée par trois grands facteurs, soit la venue à terme des autorisations de programme en 2010, le bilan général de l'évaluation des programmes et l'engagement pris dans le Budget de 2008 d'élaborer un nouveau cadre de développement économique fondé sur les partenariats et les possibilités. Compte tenu de ces facteurs et à la lumière d'autres études et analyses, le Ministère mettra au point un ensemble complet d'activités de programme qui lui permettront d'améliorer ses pratiques de gestion, de faire une évaluation plus juste de son rendement et de mieux répondre aux besoins actuels et changeants de ses clients. De même, cette nouvelle gamme de programmes sera bénéfique sur le plan économique et améliorera la capacité du Ministère à mesurer le rendement et à produire des rapports de résultats.

### Avantages pour les Canadiens

Les Autochtones forment une population en pleine croissance et possèdent de surcroît une assise territoriale qui évolue à grand rythme et un capital de base qui va s'accroissant. En somme, ils ont tout ce qu'il faut pour mettre fin aux décennies de piétinement économique que connaît la société canadienne. La restructuration du programme d'investissement communautaire permettra au Ministère de miser davantage sur les possibilités et les forces du marché et ouvrira la voie à la création d'emplois, à la croissance des entreprises et, ultimement, à une plus grande autonomie économique des membres et des collectivités autochtones. Par ailleurs, la nouvelle gamme d'activités que le Ministère se propose d'instaurer prévoit des dispositions, des processus de planification et des programmes de partenariat qui amèneront les Autochtones à débloquer et à utiliser leurs ressources pour le bien de tous les Canadiens; ils auront ainsi la chance de contribuer à la prospérité du pays et d'en tirer quelque avantage.

## Activité de programme : L'infrastructure communautaire

Cette activité de programme se sert notamment du Programme d'immobilisations et d'entretien du Ministère pour atteindre les objectifs visés et prévoit également le versement d'une aide financière aux collectivités des Premières nations pour l'aménagement et l'entretien des infrastructures communautaires. D'autres formes d'aide peuvent être obtenues en présentant une demande au Fonds d'infrastructure pour les Premières nations.

|  | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Dépenses prévues <sup>1</sup> (en millions de dollars) | 1 327,6   | 1 214,1   | 959,2     |
| Ressources humaines (en équivalents temps plein)       | 110,0     | 110,0     | 103,8     |

<sup>1</sup> Les montants indiqués tiennent compte principalement de la nouvelle répartition des fonds budgétaires de 2008 (Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations) et des fonds budgétaires de 2009 (logement, construction de nouvelles écoles, réseaux d'aqueduc et d'égouts) qui ne seront pas reconduits au-delà de 2010-2011. Toutefois, ces montants excluent les fonds qui pourraient être réaffectés en cours d'exercice afin de répondre à des besoins urgents dans d'autres secteurs du programme.

| Principal résultat attendu  | Principaux indicateurs de rendement  | Objectifs  |
|---|--|--|
| Mettre en place une infrastructure communautaire qui respecte les exigences de santé et de sécurité et qui favorise la participation à l'économie | <p>Pourcentage des installations communautaires qui respectent les normes généralement acceptées</p> <p>Pourcentage des collectivités dont le système d'aqueduc et d'égouts est jugé acceptable (ce qui inclut, par exemple, ceux ne présentant pas de risque élevé)</p> | <p>Veiller à ce que 80 % des installations communautaires respectent les normes généralement acceptées d'ici 2011</p> <p>Porter à 85 % le pourcentage de systèmes d'aqueduc et d'égouts présentant un faible risque ou un risque modéré d'ici 2010</p> |

### Faits marquants

En 2009-2010, le Ministère travaillera à l'élaboration d'une stratégie de gestion et de financement de l'infrastructure. Cette nouvelle stratégie aidera les collectivités des Premières nations à mettre en place des plans de gestion et de remplacement des immobilisations semblables à ceux en vigueur dans la plupart des villes et municipalités canadiennes.

De même, AINC continuera d'investir dans l'infrastructure communautaire des réserves. D'ailleurs, le Budget de 2009 prévoit un montant de 365 millions de dollars, répartis sur deux ans, pour la construction de nouvelles écoles et l'amélioration des systèmes d'aqueduc et d'égouts.

De plus, le Ministère aidera les collectivités à rehausser leur savoir-faire technique et leurs compétences en gestion et apportera des modifications à son Programme d'immobilisations et d'entretien afin de mettre davantage l'accent sur le rendement et la responsabilité. Il s'emploiera également à examiner les politiques et les règlements concernant la construction et l'administration des établissements scolaires de manière à s'assurer que les Premières nations offrent un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.

Comme il a été annoncé dans le Budget de 2009, AINC aura accès à un financement de 150 millions de dollars, étalés sur deux ans, afin de continuer à redresser la situation du logement dans les réserves. En plus de combler des besoins immédiats, ces nouveaux fonds faciliteront la transition vers le logement du marché et contribueront à relancer l'économie dans les collectivités des Premières nations. À l'heure actuelle, AINC et la Société canadienne d'hypothèques et de logement passent en revue tous les programmes gouvernementaux de soutien au logement des Premières nations. Les résultats de cette évaluation serviront à orienter les prochains programmes et politiques.

En collaboration avec les collectivités des Premières nations, AINC procédera à la mise en œuvre du Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations afin d'assurer aux populations un accès à une eau potable sécuritaire. De concert avec Santé Canada, il travaillera également à l'élaboration d'un cadre législatif sur la gestion de l'eau potable et des eaux usées et sollicitera, pour ce faire, la participation des collectivités des Premières nations, des organisations locales, des gouvernements provinciaux et territoriaux et d'autres intervenants. Enfin, il entreprendra à partir de 2009 une évaluation technique de tous les systèmes d'aqueduc et d'égouts se trouvant dans les réserves. Pour en savoir davantage sur les stratégies de gestion de l'eau du Ministère, visitez l'adresse <http://www.ainc-inac.gc.ca/enr/wtr/index-fra.asp>.

### Avantages pour les Canadiens

AINC doit aider les collectivités des Premières nations à planifier et à gérer leur infrastructure afin de s'assurer que leurs installations et services de base sont aménagés et entretenus de façon appropriée. Une infrastructure moderne permet d'assurer la santé et la sécurité des membres des Premières nations et contribue à bâtir une économie prospère, dans l'intérêt de tous les Canadiens.

## Résultat stratégique : Le Nord

*Les peuples du Nord sont autonomes, en bonne santé et qualifiés et vivent au sein de collectivités prospères*

C'est à l'Organisation des affaires du Nord que reviennent les responsabilités constitutionnelles dont le gouvernement fédéral a héritées dans les trois territoires du Nord canadien. Cette organisation s'acquitte de ce rôle en partenariat avec les gouvernements territoriaux, les groupes autochtones, les résidents non autochtones, le secteur privé et d'autres intervenants.

Les activités de programme que le Ministère accomplit dans le Nord contribuent à construire la prospérité des résidents et leur confèrent de plus grands pouvoirs politiques. En effet, c'est par leur entremise que le Ministère arrive à défendre les intérêts du Canada dans les régions circumpolaires, qu'il assure l'exploitation durable des terres et des ressources du Nord et qu'il acquiert un bagage de connaissances scientifiques essentielles à la santé publique et au développement durable dans la région. Les bienfaits qu'elles procurent permettent aux résidents du Nord de rehausser leur qualité de vie et de former des collectivités plus fortes. Pour en savoir davantage sur le Nord, visitez l'adresse <http://www.ainc-inac.gc.ca/nth/index-fra.asp>.

|  |  |  |   |   |
|--|--|--|---|---|
| <b>Secteurs de résultats du gouvernement du Canada</b> |  | Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale<br>Des Canadiens en santé<br>Un environnement propre et sain<br>Une croissance économique forte  |   |   |
| <b>Activités de programme</b>                          | <b>La gouvernance dans le Nord</b>   | <b>Des collectivités nordiques en santé</b>  | <b>Les terres et les ressources du Nord</b>   | <b>L'économie du Nord</b>   |
| <b>Résultats attendus</b>                              | Transférer les pouvoirs sur les terres et les ressources du Nord   | Fournir aux résidents du Nord l'accès à des renseignements, des produits et des services susceptibles d'améliorer la santé communautaire   | Assurer une saine gestion des terres et des ressources  | Donner aux résidents du Nord les moyens de tirer avantage des possibilités économiques  |
| <b>Principaux risques stratégiques</b>                 | Absence d'une dynamique de groupe et difficulté à concilier les attentes, ce qui risque d'entraver la prise de décisions et l'avancement du processus de consultation à plusieurs étapes | Ressources insuffisantes pour répondre à la demande croissante d'aliments dans les collectivités isolées<br>Effets croissants du changement climatique   | Aucune modification apportée à la réglementation, entraînant ainsi des répercussions sur les futurs projets de développement économique<br>Absence d'une infrastructure de recherche et d'un soutien logistique adéquats pour guider la prise de décisions et appuyer le développement économique | Risque de ralentir la progression des résultats en attendant le renouvellement du Programme d'investissements stratégiques dans le développement économique du Nord   |
| <b>Priorités</b>                                       | Progresser simultanément dans le transfert des responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut   | Approuver les modifications apportées au programme Aliments-poste et en assurer la mise en œuvre<br>Élaborer avec les résidents du Nord des stratégies qui leur permettront de mieux comprendre le changement climatique et de s'y adapter | Donner suite aux recommandations du rapport McCrank<br>Améliorer les capacités de recherche dans l'Arctique   | Sensibiliser et intéresser les investisseurs potentiels au Programme d'investissements stratégiques dans le développement économique du Nord  |
| <b>Stratégies</b>                                      | Faire participer tous les intervenants aux discussions et aux négociations sur le transfert des responsabilités  | Trouver une solution aux problèmes financiers et logistiques du programme Aliments-poste<br>Mener une étude sur le changement climatique et mettre au point des stratégies d'atténuation   | Entamer des discussions sur le régime de réglementation<br>Travailler à l'édification d'une station de recherche dans l'Arctique canadien   | Mettre de l'avant les projets de développement économique financés dans le cadre du Programme d'investissements stratégiques dans le développement économique du Nord<br>Créer un organisme indépendant voué au développement économique dans le Nord |

## Activité de programme : La gouvernance dans le Nord

Cette activité de programme vise à renforcer les gouvernements du Nord en leur confiant les responsabilités de type provincial associées à la gestion des terres et des ressources, en mettant en place des processus intergouvernementaux efficaces, en abordant les grandes questions stratégiques et en améliorant la coopération nationale et internationale sur les questions circumpolaires.

|  | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Dépenses prévues <sup>1</sup> (en millions de dollars) | 22,0      | 17,2      | 14,2      |
| Ressources humaines (en équivalents temps plein)       | 29,0      | 29,0      | 29,0      |

<sup>1</sup> Les montants indiqués tiennent compte de la nouvelle répartition des fonds prévus pour aider le gouvernement du Nunavut à améliorer sa gestion financière, ses pratiques et ses procédés.

| Principaux résultats attendus  | Principaux indicateurs de rendement  | Objectifs  |
|--|--|--|
| Transférer les pouvoirs sur les terres et les ressources du Nord   | Nombre d'années prévu pour transférer l'entière responsabilité des terres et des ressources aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut                    | Terminer la deuxième phase d'ici le 31 mars 2011                   |
| Intégrer les intérêts du Canada dans les travaux entrepris en collaboration avec les autres nations circumpolaires | Pourcentage des priorités canadiennes appuyées par le Conseil de l'Arctique et dans le cadre de l'entente Canada-Russie sur la coopération dans l'Arctique | Aborder l'ensemble des priorités canadiennes d'ici le 31 mars 2011 |

### Faits marquants

Le Ministère continuera de transférer aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut les responsabilités de type provincial associées à la gestion des terres et des ressources. Ce processus séquentiel demande du temps et se révèle particulièrement ambitieux sur les plans stratégique et fonctionnel. Il exige la tenue de négociations, qui se déroulent habituellement en cinq étapes : le protocole d'entente, l'entente de principe, l'entente définitive, l'adoption d'une loi et la mise en œuvre. Par ailleurs, le Ministère assurera l'efficacité et la rentabilité des structures gouvernementales au moyen de lois, de politiques et de programmes, qui permettront notamment au gouvernement du Nunavut d'améliorer sa gestion financière et de se créer un réseau de collaborateurs.

Le Ministère participera aussi à des forums nationaux et internationaux, où il abordera les priorités et les questions qui préoccupent le Canada en tant que nation circumpolaire. Les intérêts du pays seront également représentés dans les activités bilatérales prévues à l'entente Canada-Russie sur la coopération dans l'Arctique et lors des débats qui mèneront à la déclaration ministérielle du Conseil de l'Arctique. Pour en savoir davantage sur les activités circumpolaires du Canada, visitez l'adresse <http://www.ainc-inac.gc.ca/nth/cl/index-fra.asp>.

### Avantages pour les Canadiens

Le gouvernement du Yukon assume depuis 2003 les responsabilités liées à la gestion des terres et des ressources. Dans les Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut, ces pouvoirs s'acquièrent progressivement, au rythme des besoins et des préoccupations. Les conventions et les institutions gouvernementales responsables qui seront établies dans le Nord offriront une garantie que les terres et les ressources nordiques sont administrées de façon avisée, et ce, dans l'intérêt de tous les Canadiens. Par ailleurs, sur la scène nationale et internationale, le changement climatique dans les régions nordiques suscite un intérêt grandissant. En conséquence, le Ministère tâchera de défendre les intérêts du Canada auprès des autres nations circumpolaires et présentera une perspective qui tient compte des besoins et des valeurs des résidents du Nord et de tous les Canadiens.



## Activité de programme : Des collectivités nordiques en santé

Cette activité de programme est à l'avantage de tous les résidents du Nord, puisqu'elle favorise le transport à coût réduit des aliments nutritifs périssables et d'autres articles essentiels vers les collectivités isolées du Nord. Elle appuie également la recherche sur les sources de contamination dans l'Arctique et leurs effets sur la chaîne alimentaire. C'est aussi dans le cadre de cette activité de programme que le Ministère institue de nouvelles mesures en vue d'aider les résidents du Nord à composer avec les problèmes à plus grande échelle, tels que le changement climatique. AINC veille également sur la santé et le bien-être des collectivités, notamment en remboursant une partie des coûts associés à la prestation des services hospitaliers et médicaux aux Inuit et aux membres des Premières nations qui habitent les Territoires du Nord-Ouest ou le Nunavut.

|  | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Dépenses prévues <sup>1</sup> (en millions de dollars) | 133,2     | 143,2     | 85,5      |
| Ressources humaines (en équivalents temps plein)       | 14,0      | 14,0      | 12,0      |

<sup>1</sup> Les montants indiqués tiennent compte de la nouvelle répartition des fonds alloués aux activités et travaux de recherche entrepris dans le cadre de l'Année polaire internationale et des fonds budgétaires de 2009 pour l'infrastructure de recherche dans l'Arctique canadien.

| Principaux résultats attendus  | Principaux indicateurs de rendement   | Objectifs  |
|--|---|--|
| Fournir aux résidents du Nord l'accès à des renseignements, des produits et des services susceptibles d'améliorer la santé communautaire | Pourcentage de réduction du taux de contamination dans la population et dans l'environnement  | Réduire, d'ici le 31 mars 2014, le taux de contamination de 5 % par rapport au taux mesuré en 1990                 |
| Offrir aux collectivités nordiques un prix réduit sur les denrées périssables, les aliments nutritifs et d'autres articles essentiels    | Réduction prévue du coût des aliments nutritifs périssables faisant partie d'un régime équilibré pour une famille de quatre personnes grâce au programme Aliments-poste | Réduire d'au moins 40 \$ et d'au plus 770 \$ le coût des aliments périssables faisant partie d'un régime équilibré |

### Faits marquants

Grâce à la diversité de ses programmes, AINC veille à la santé et au bien-être des résidents et des collectivités du Nord. En particulier, le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord lui permet de suivre l'évolution des sources de contamination, de mesurer leurs répercussions sur la chaîne alimentaire et de réduire les taux de concentration dans la population et dans l'environnement. De son côté, le programme Aliments-poste prévoit l'octroi de fonds à Postes Canada afin de subventionner le transport par avion des denrées nutritives périssables et d'autres articles essentiels destinés aux collectivités isolées du Nord. Le Ministère rembourse également aux gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut une part des coûts associés à la prestation des services hospitaliers et médicaux aux Inuit et aux membres des Premières nations. Il fournit aussi de l'information aux résidents du Nord afin de les conscientiser aux bienfaits d'une bonne santé et d'une alimentation saine et ainsi de les aider à faire des choix plus éclairés. Enfin, grâce aux activités entreprises sous le mandat de l'Année polaire internationale, les Canadiens et, en particulier, les populations du Nord auront accès à plus de renseignements sur les effets du changement climatique et sur les mesures à prendre pour s'y adapter. Pour en savoir davantage sur le Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord, visitez l'adresse <http://www.ainc-inac.gc.ca/nth/ct/ncp/index-fra.asp>.

### Avantages pour les Canadiens

Le gouvernement du Canada fait le nécessaire pour promouvoir la santé et le bien-être des Inuit, des membres des Premières nations et de tous les résidents du Nord. AINC met lui aussi l'épaule à la roue en observant et surveillant les changements environnementaux, en subventionnant le coût des denrées essentielles, en couvrant une partie des frais hospitaliers et médicaux et en renseignant la population du Nord sur les saines habitudes de vie et les soins préventifs. En somme, le Ministère contribue à sa façon à alléger le coût des services de santé.

Les activités de l'Année polaire internationale présentent un intérêt pour tous les Canadiens, puisqu'elles aident à comprendre les défis auxquels se heurtent les populations du Nord et qu'elles appuient la recherche dans l'Arctique. Pour en savoir davantage sur l'Année polaire internationale, veuillez vous reporter au tableau sur les initiatives horizontales ou visitez l'adresse [http://www.ipy-api.gc.ca/pg\\_IPYAPI\\_016-fra.html](http://www.ipy-api.gc.ca/pg_IPYAPI_016-fra.html) pour un aperçu des activités entreprises en 2007-2008.

## Activité de programme : Les terres et les ressources du Nord

Cette activité de programme favorise une saine gestion de l'environnement grâce à la remise en état des lieux contaminés et à l'exploitation durable des ressources naturelles, y compris les réserves pétrolières et gazières au large des côtes. Elle vise également l'amélioration de la réglementation dans le Nord et l'acquisition des connaissances nécessaires à une prise de décision avisée.

|  | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Dépenses prévues <sup>1</sup> (en millions de dollars) | 169,8     | 71,7      | 65,8      |
| Ressources humaines (en équivalents temps plein)       | 285,7     | 269,0     | 266,0     |

<sup>1</sup> Les montants indiqués tiennent compte principalement des variations dans les fonds disponibles pour la mise en œuvre du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux et la mise en vigueur des mesures d'adaptation prévues dans le cadre du Programme sur la qualité de l'air du Canada.

En vertu des lois et des politiques fédérales, AINC a compétence sur la majeure partie des ressources dans le Nord. Il exécute donc cette activité de programme au nom des Canadiens et, en particulier, au nom de tous les résidents du Nord.

| Principaux résultats attendus   | Principaux indicateurs de rendement   | Objectifs   |
|---|---|---|
| Assurer une saine gestion des terres et des ressources                    | Intérêt que les prospecteurs miniers portent pour le Nord   | Consentir 5 700 claims miniers d'ici le 31 mars 2010  |
|   | Augmentation du nombre d'hectares placés sous protection  | Placer sous protection dix millions d'hectares de terres d'ici le 31 mars 2010  |
| Gérer les sites contaminés au nom de la santé humaine et environnementale | Nombre de sites décontaminés<br>Nombre de sites se trouvant aux étapes huit à dix du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux en dix étapes | Terminer la décontamination de 11 sites<br>Faire passer 30 sites aux étapes huit à dix du Plan d'action d'ici le 31 mars 2010 |
| Exploiter les ressources pétrolières et gazières                          | Nombre d'hectares autorisés pour l'exploration pétrolière et gazière (en se fondant sur une moyenne mobile de cinq ans)                             | Attribuer des droits d'exploration sur trois millions d'hectares de terres d'ici le 31 mars 2010                              |

### Faits marquants

Le secteur des ressources connaît actuellement une croissance notable des investissements. En conséquence, le Ministère devra s'assurer que les ressources naturelles du Nord sont exploitées de manière responsable et que les terres sont bien protégées. Parallèlement, il procédera à l'inventaire, à l'analyse et à la remise en état des sites ayant été endommagés par d'anciens projets d'exploitation afin d'améliorer la qualité de l'environnement et de stimuler l'emploi dans le Nord. AINC compte également élaborer et mettre en œuvre un plan d'action pour donner suite aux recommandations du rapport McCrank et ainsi améliorer la réglementation dans le Nord. Cette mesure, combinée à la création du Bureau de gestion des grands projets, offrira une garantie que les terres et les ressources du Nord sont exploitées et protégées de façon efficace et rentable. Enfin, la mise en place d'une infrastructure scientifique dans l'Arctique, notamment la construction prochaine d'une station de recherche d'avant-garde, permettra aux résidents du Nord et aux Canadiens de mieux comprendre et gérer les défis auxquels le Nord est confronté sur les plans du développement, de l'environnement et de la souveraineté.

### Avantages pour les Canadiens

Il est dans l'intérêt de tous les Canadiens que les populations, les entreprises et l'environnement du Nord tirent profit de la mise en valeur des ressources. En effet, le développement économique qui en résulte, lorsqu'il est bien réglementé, constitue une source importante d'emplois, de revenus et de stabilité pour les collectivités du Nord. La viabilité à long terme des collectivités nordiques repose également sur le règlement des problèmes environnementaux, notamment les risques et les défis associés au changement climatique. C'est pourquoi le Ministère a pris ce dossier en main et procède parallèlement à l'évaluation et à l'assainissement des sites contaminés, preuve de l'engagement du Canada à assurer une gestion efficace de l'environnement. Qui plus est, l'infrastructure scientifique que l'on est à établir dans l'Arctique aura pour effet de stimuler le développement économique, de renforcer la souveraineté canadienne dans la région, de mieux protéger l'environnement et de révéler au pays et au monde entier les valeurs qui sont chères aux populations du Nord.

## Activité de programme : L'économie du Nord

Cette activité de programme vise à encourager la croissance à long terme dans les trois territoires, en appuyant notamment les programmes de développement régional, les activités de sensibilisation et les investissements dans l'innovation et le savoir. En particulier, le Programme d'investissements stratégiques dans le développement économique du Nord offre un soutien, financier ou autre, à la réalisation des projets ayant pour objectif de stimuler et diversifier l'économie, d'améliorer la coordination des programmes fédéraux et d'assurer aux résidents du Nord une place de choix sur le marché.

|  | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Dépenses prévues <sup>1</sup> (en millions de dollars) | 22,0      | 31,7      | 31,7      |
| Ressources humaines (en équivalents temps plein)       | 7,8       | 5,4       | 5,4       |

<sup>1</sup> Les montants indiqués tiennent compte principalement de la nouvelle répartition des fonds budgétaires de 2009 pour le Programme d'investissements stratégiques dans le développement économique du Nord.

Dans le cadre de ce programme, le Ministère travaille avec les gouvernements territoriaux, les organisations autochtones et les entreprises à but non lucratif afin de promouvoir le développement économique dans le Nord. Des spécialistes en économie affectés à chacun des territoires apportent eux aussi leur appui en coordonnant les diverses sources de financement fédéral versées à des projets de développement précis.

| Principaux résultats attendus  | Principaux indicateurs de rendement   | Objectifs   |
|--|---|---|
| Donner aux résidents du Nord les moyens de tirer avantage des possibilités économiques | Nombre de projets d'investissements stratégiques entrepris dans les territoires | Entreprendre trois projets d'ici le 31 mars 2010                        |
| Investir dans le développement économique  | Pourcentage de projets se déroulant comme prévu                                 | Mener tous les projets selon le calendrier établi d'ici le 31 mars 2010 |
| Investir dans l'innovation et les partenariats   | Pourcentage de projets se déroulant comme prévu                                 | Mener tous les projets selon le calendrier établi d'ici le 31 mars 2010 |

### Faits marquants

Afin d'établir une économie stable et prospère, vouée au bien-être individuel et collectif des Autochtones, des résidents du Nord et de tous les Canadiens, AINC continuera d'assumer, au sein du gouvernement fédéral, le rôle de promoteur du développement économique dans le Nord. Il investira des fonds d'une importance cruciale en vue de répondre aux besoins des territoires dans quatre grands secteurs : l'acquisition de connaissances de base, l'amélioration de l'infrastructure économique, le perfectionnement des compétences et la diversification de l'économie. De même, la création d'un nouvel organisme indépendant sera déterminante pour le développement économique des régions nordiques. Pour en savoir davantage sur le développement économique du Nord, visitez l'adresse <http://www.ainc-inac.gc.ca/nth/ecd/index-fra.asp>.

### Avantages pour les Canadiens

AINC s'assure que les nouvelles possibilités économiques qui se présentent dans le Nord sont, d'abord et avant tout, à la portée des Autochtones. Les Canadiens, en contrepartie, peuvent jouir des bienfaits que procurent une plus grande indépendance des territoires et une diversification croissante de l'économie territoriale. Par ailleurs, en entretenant des relations de collaboration durables avec tous les acteurs en présence, le Ministère contribue à l'essor de l'économie régionale et permet au Nord de réaliser son plein potentiel, ce qui sert du coup les intérêts du Canada et de tous ses citoyens.

## Résultat stratégique : Le Bureau de l'interlocuteur fédéral

### *Bien-être socioéconomique des Métis, des Indiens non inscrits et des Autochtones vivant en milieu urbain*

Le Bureau de l'interlocuteur fédéral s'efforce de mieux faire connaître la situation des Métis, des Indiens non inscrits et des Autochtones en milieu urbain et de leur donner la chance de participer plus activement à la société canadienne. Pour s'acquitter de ce mandat, il compte sur la collaboration des ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux, des administrations municipales, des organisations autochtones et des dirigeants communautaires. Il participe également aux négociations avec les gouvernements provinciaux et les organisations nationales chargées de représenter les intérêts de ces groupes autochtones, notamment le Ralliement national des Métis et le Congrès des peuples autochtones. Enfin, il tente de resserrer les liens entre ces organisations et le gouvernement du Canada et assure la coordination de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain.

|  |   |  |  |
|--|---|--|--|
| <b>Secteurs de résultats du gouvernement du Canada</b> |   | La sécurité du revenu et l'emploi pour les Canadiens<br>Une société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale  |  |
| <b>Activités de programme</b>                          | <b>Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain</b>   | <b>Développement des capacités organisationnelles des Métis et des Indiens non inscrits</b>  | <b>Gestion des droits des Métis</b>  |
| <b>Résultats attendus</b>                              | Rendre les Autochtones en milieu urbain plus aptes à jouer un rôle dans l'économie et à affirmer leur autonomie   | Resserrer les liens entre le secteur privé, les gouvernements et les organisations de Métis et d'Indiens non inscrits<br>Habiliter les organisations de Métis et d'Indiens non inscrits à mieux défendre les intérêts de leurs membres | Faire respecter les droits ancestraux des Métis en vertu de l'article 35   |
| <b>Principaux risques stratégiques</b>                 | Difficulté à concilier les exigences de partage des coûts avec les politiques plus strictes de certaines provinces ou municipalités<br>Capacités communautaires trop limitées pour bâtir une vision stratégique et former des partenariats constructifs   | Appauvrissement possible des capacités en gestion financière<br>Manque de transparence des organisations de Métis et d'Indiens non inscrits  | Difficulté à faire reconnaître ou à faire respecter les droits ancestraux des Métis au sein de la fédération canadienne en raison de la nature évolutive du dossier et de l'incertitude qui en résulte |
| <b>Priorités</b>                                       | Fixer des objectifs réalistes en fonction des capacités communautaires et élaborer un plan d'action collective visant à régler les problèmes le plus rapidement possible<br>Organiser les activités du Ministère en fonction des processus de planification communautaire et des plans d'action régionaux | Renforcer l'obligation de rendre compte de l'utilisation des fonds publics<br>Élaborer une stratégie d'évaluation du risque, assortie de critères rigoureux d'admissibilité au financement   | Établir des bonnes relations intergouvernementales et échanger avec les gouvernements provinciaux à propos de la gestion des droits ancestraux   |
| <b>Stratégies</b>                                      | Assouplir les ententes de contribution financière ou autre<br>Investir environ deux millions de dollars dans le perfectionnement des compétences<br>Promouvoir les contributions provinciales et municipales à la Stratégie   | Investir dans le perfectionnement des compétences en gestion financière<br>Mettre en place des procédures de vérification ciblée et appliquer des critères rigoureux d'admissibilité au financement                                    | Entreprendre des mesures concrètes, comme des travaux de recherche fédéraux-provinciaux, afin de clarifier la stratégie à adopter pour valider les droits ancestraux des Métis                         |



## Activité de programme : Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain

Cette activité de programme a pour but de combler les besoins des Autochtones vivant en milieu urbain en les aidant à affirmer leur autonomie, à jouer un rôle dans l'économie et à envisager de nouveaux choix de vie.

Dans le cadre de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain, le gouvernement du Canada travaille en collaboration avec les autres ordres de gouvernement, les organisations locales et les Autochtones afin de mettre sur pied des projets adaptés aux priorités locales. La Stratégie lui donne également la possibilité d'utiliser certains fonds consacrés aux Autochtones en milieu urbain au profit des programmes provinciaux et municipaux, ce qui lui permet d'atteindre ses objectifs, de résoudre les problèmes locaux et de mettre en valeur les ressources et les possibilités communautaires.

|  | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Dépenses prévues (en millions de dollars)        | 13,3      | 13,4      | 13,4      |
| Ressources humaines (en équivalents temps plein) | 34,0      | 34,4      | 34,4      |

| Principal résultat attendu   | Principal indicateur de rendement   | Objectifs   |
|--|---|---|
| Rendre les Autochtones en milieu urbain plus aptes à jouer un rôle dans l'économie, à affirmer leur autonomie et à s'ouvrir à de nouveaux choix de vie | Situation socioéconomique des Métis, des Indiens non inscrits et des Autochtones en milieu urbain | Améliorer, d'ici 2011, la situation socioéconomique des Métis, des Indiens non inscrits et des Autochtones vivant en milieu urbain en prenant pour référence trois indicateurs : le revenu, la scolarité et l'emploi<br>Réunir les contributions à parts égales des ministères fédéraux et provinciaux et des administrations municipales |

### Faits marquants

Dans le cadre de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain, AINC investit tout particulièrement dans le perfectionnement des compétences. Il permet ainsi aux Autochtones vivant dans les principaux centres urbains d'avoir accès à l'éducation, à la formation, à des emplois et à des services de soutien social. La mise en place récente d'un nouvel outil d'évaluation aidera le Ministère à mieux déterminer où mener des actions collectives afin de résoudre les problèmes plus rapidement. Les projets qu'il appuie visent l'atteinte de trois objectifs prioritaires : améliorer les habiletés fondamentales, encourager la formation professionnelle, l'acquisition de nouvelles compétences et l'entrepreneuriat et venir en aide aux femmes, aux enfants et aux familles autochtones, le tout dans le but de rehausser le bien-être social et économique des Métis, des Indiens non inscrits et des Autochtones en milieu urbain. De façon générale, ces projets permettent de resserrer les liens entre les divers intervenants, de former de nouveaux partenariats et de faire des investissements plus ciblés afin d'aider les collectivités autochtones à acquérir une plus grande autonomie et à mieux s'adapter à la vie trépidante et prospère des grandes villes canadiennes.

De même, la Stratégie permettra de mieux coordonner les efforts fédéraux à l'interne mais aussi à l'externe, de sorte qu'ils s'harmonisent davantage avec les activités et les programmes provinciaux et municipaux. Le gouvernement s'assure ainsi d'adopter des stratégies qui répondent à ses objectifs et aux besoins régionaux et qui, parallèlement, jettent la lumière sur les problèmes des Autochtones en milieu urbain.

### Avantages pour les Canadiens

Le bien-être social et économique du Canada est directement lié à celui des peuples autochtones, puisque ces derniers représentent près de 4 % de la population canadienne. En effet, lors du recensement de 2006, 1 172 790 personnes ont déclaré être d'ascendance autochtone. De ce nombre, on estimait à 355 505 (30,3 %) la population de Métis et à 133 155 (11,3 %) la population d'Indiens non inscrits. Le recensement révèle également que 54 % des Autochtones au Canada vivent dans les grands centres urbains et, si la tendance se maintient, ce pourcentage risque fort de poursuivre sa croissance dans les prochaines années.

Plus que tout autre endroit, les centres urbains offrent aux Autochtones la possibilité d'accéder au marché du travail et de parfaire leur éducation. La Stratégie apportera donc aux Autochtones en milieu urbain le soutien dont ils ont besoin pour tirer parti de ces possibilités. En plus d'apporter une contribution significative à la croissance et à la prospérité économiques du Canada, elle permet au gouvernement fédéral de respecter son engagement à « prendre des mesures pour faire en sorte

que les Autochtones du Canada puissent pleinement bénéficier des possibilités économiques [en mettant] plus particulièrement l'accent sur l'amélioration des services d'éducation à l'intention des Premières nations, en partenariat avec les provinces et les communautés des Premières nations<sup>1</sup> ».

## Activité de programme : Développement des capacités organisationnelles des Métis et des Indiens non inscrits

Cette activité de programme est gérée par le Bureau de l'interlocuteur fédéral, qui est le principal défenseur des intérêts des Métis et des Indiens non inscrits au sein de l'appareil fédéral et le premier intermédiaire entre eux et le gouvernement du Canada. En conséquence, le Bureau

|  | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Dépenses prévues (en millions de dollars)        | 14,6      | 14,6      | 14,6      |
| Ressources humaines (en équivalents temps plein) | 23,0      | 23,0      | 23,0      |

de l'interlocuteur fédéral a pour mandat d'appuyer ces deux groupes autochtones et de trouver des façons d'accroître leur autonomie et de rehausser leur profil socioéconomique. Il s'acquitte de cette responsabilité en aidant les organisations de Métis et d'Indiens non inscrits à parfaire leurs capacités institutionnelles et professionnelles de sorte qu'elles puissent établir de solides partenariats avec le gouvernement fédéral, les ministères provinciaux et le secteur privé.

| Principaux résultats attendus   | Principaux indicateurs de rendement  | Objectifs   |
|---|--|---|
| Resserrer les liens entre le secteur privé, les gouvernements et les organisations de Métis et d'Indiens non inscrits | Pourcentage des rapports de vérification présentant des résultats satisfaisants              | Obtenir des rapports de vérification satisfaisants dans 60 % des cas en 2009-2010   |
| Habiliter les organisations de Métis et d'Indiens non inscrits à mieux défendre les intérêts de leurs membres         | Pourcentage des plans de travail et des rapports d'activité ayant été présentés et approuvés | Approuver 60 % des plans de travail et des rapports d'activité en 2009-2010         |
|   | Taux de conformité aux plans de travail selon les rapports de résultats                      | Atteindre un taux de conformité de 60 % d'ici la prochaine évaluation, en 2012-2013 |

### Faits marquants

Le Bureau de l'interlocuteur fédéral offre un soutien financier aux organisations de Métis et d'Indiens non inscrits afin de les aider à entretenir de bons rapports politiques avec le gouvernement fédéral, à améliorer leur système d'appartenance et à faire preuve de plus de transparence dans leur gestion financière et leurs procédures électorales. Il les aide également à devenir des organisations viables, qui se battent pour répondre aux besoins de leurs membres et à qui il incombe d'atteindre de bons résultats. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il prévoit élaborer une stratégie d'évaluation du risque, assortie de critères rigoureux d'admissibilité au financement, et qu'il vérifiera la responsabilité financière des organisations bénéficiaires.

### Avantages pour les Canadiens

Les droits ancestraux des Métis et des Indiens non inscrits instaurent un climat d'incertitude juridique et constitutionnel. À tout moment, les tribunaux peuvent rendre des décisions qui pourraient avoir des répercussions considérables à l'échelle fédérale, provinciale et municipale. Il est donc essentiel de parfaire les compétences des organisations de Métis et d'Indiens non inscrits et d'établir avec elles une relation empreinte de respect et de confiance. L'économie canadienne ne peut que bénéficier des partenariats qui se forment entre les Métis, les Indiens non inscrits, le gouvernement et le secteur privé et qui permettent d'améliorer la situation socioéconomique des Autochtones. D'autant plus qu'en rehaussant la qualité de vie des Autochtones hors réserve, le Canada reste fidèle à sa réputation de société diversifiée qui favorise la dualité linguistique et l'inclusion sociale.

<sup>1</sup> Gouvernement du Canada, *Discours du Trône*, novembre 2008.

## Activité de programme : Gestion des droits des Métis

Cette activité de programme a été créée en réponse à la décision rendue dans l'affaire *Powley* en 2003. Dans ce jugement, la Cour suprême du Canada a statué que les Métis avaient des droits ancestraux protégés en vertu de l'article 35 de la Constitution canadienne. Conformément aux directives de la Cour suprême, le Ministère travaille de concert avec les organisations autochtones sans but lucratif et présentant une forte représentation métisse afin d'établir un système de vérification objective des listes de membres et d'exploitants métis.

|  | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Dépenses prévues <sup>1</sup> (en millions de dollars) | 12,1      | —         | —         |
| Ressources humaines (en équivalents temps plein)       | 9,0       | —         | —         |

<sup>1</sup> Les montants indiqués tiennent compte de la répartition approuvée des fonds alloués à la gestion efficace des droits ancestraux des Métis.

| Principal résultat attendu   | Principaux indicateurs de rendement  | Objectifs  |
|--|--|--|
| Faire respecter les droits ancestraux des Métis en vertu de l'article 35 | Liste des exploitants métis<br><br>Niveau de connaissance du public sur les droits des Métis | Se fixer un objectif d'ici le 31 mars 2010 concernant le nombre de listes de membres et d'exploitants métis devant se conformer aux critères de vérification objective<br>Établir un niveau de référence d'ici le 31 mars 2010 |

### Faits marquants

Tout au long de 2009–2010, le Bureau de l'interlocuteur fédéral travaillera à améliorer les relations et la communication entre le gouvernement fédéral et les ministères provinciaux dans le but de promouvoir une meilleure compréhension des droits des Métis et de suivre une approche plus cohérente. Le Bureau procédera également à une analyse des tendances afin de tâter le pouls de la population grâce à des sondages et à différents outils de communication. Il sera ainsi mieux en mesure d'évaluer les progrès réalisés dans l'application des droits des Métis au pays. En entreprenant notamment des travaux de recherche conjoints sur les habitudes traditionnelles de récolte ou encore sur les régimes d'inscription, le gouvernement fédéral, les provinces et les organisations de Métis et d'Indiens non inscrits espèrent en arriver à une même compréhension des questions mises en jeu.

### Avantages pour les Canadiens

Comme il a été mentionné dans l'activité de programme précédente, les tribunaux peuvent rendre des décisions qui pourraient avoir des répercussions considérables à l'échelle fédérale, provinciale et municipale. Il est donc impératif d'établir avec les organisations représentatives des Métis et des Indiens non inscrits une relation fondée sur le respect et la confiance. L'établissement de tels liens permet du coup d'enchâsser les droits ancestraux des Métis et des Indiens non inscrits dans la structure de gouvernance du Canada, en tant qu'éléments essentiels d'une société juste, équitable et respectueuse. La gestion des droits des Métis est d'autant plus importante que la Couronne est tenue, par la loi, de consulter les peuples autochtones, ce qui inclut les collectivités métisses.

## Services internes

Les services internes regroupent 11 activités interdépendantes ayant pour but de répondre aux besoins des programmes et de satisfaire aux obligations du Ministère. Ces activités sont :

- la gestion et la supervision;
- la communication;
- les services juridiques;
- la gestion des ressources humaines;
- la gestion financière;
- la gestion de l'information;
- les technologies de l'information;
- les services immobiliers;
- la gestion du matériel;
- l'approvisionnement;
- les voyages et autres services administratifs.

|  | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Dépenses prévues (en millions de dollars)        | 358,8     | 367,5     | 364,0     |
| Ressources humaines (en équivalents temps plein) | 2 617,4   | 2 553,4   | 2 553,4   |

Seules sont incluses dans les services internes les activités consacrées à l'organisation toute entière. Les activités ou ressources s'adressant à un nombre restreint de programmes n'en font donc pas partie. Pour en savoir davantage sur les services internes, visitez l'adresse <http://www.ainc-inac.gc.ca/ai/arp/es/0910/rpp/is-fra.asp>.

## Commission canadienne des affaires polaires

### Résultat stratégique : Approfondir les connaissances des régions polaires du Canada

Par ce résultat stratégique, la Commission canadienne des affaires polaires s'efforce d'acquérir une vaste gamme d'information qui inspirera l'élaboration de politiques et de programmes de recherche efficaces dans les régions polaires et qui permettra au Canada de maintenir sa réputation de chef de file en tant que nation circumpolaire. De même, elle assure aux chercheurs canadiens un accès à une infrastructure et à un soutien logistique appropriés. Elle s'emploie également à faire participer tous les intervenants à l'élaboration d'une politique sur les sciences polaires, qui permettra d'appuyer et de coordonner la recherche au Canada. Les chercheurs canadiens en sciences polaires forment une communauté diversifiée et dispersée aux quatre coins du pays; ils travaillent dans de petits instituts de recherche à accomplir une multitude d'activités. La Commission a donc pour rôle d'assurer une coordination plus étroite des activités de recherche par souci d'efficacité, mais aussi pour favoriser un meilleur échange d'information.

|   |   |
|---|---|
| <b>Secteur de résultats du gouvernement du Canada</b> | Un environnement propre et sain   |
| <b>Activité de programme</b>                          | <b>Promotion de la recherche et communication</b>   |
| <b>Résultats attendus</b>                             | Mieux faire connaître et comprendre à la population canadienne les régions nordiques et les défis qu'elles doivent relever (l'environnement, le développement durable, la souveraineté, les problèmes sociaux et le changement climatique)<br>Acquérir une vaste gamme d'information qui inspirera l'élaboration de politiques et de programmes de recherche efficaces dans les régions polaires et qui permettra au Canada de maintenir sa réputation de chef de file en tant que nation circumpolaire |
| <b>Principal risque stratégique</b>                   | Ressources financières insuffisantes pour accomplir toutes les fonctions prévues au mandat  |
| <b>Priorité</b>                                       | Assurer une coordination plus étroite des activités de recherche dans le but de gagner en efficacité, de favoriser un meilleur échange d'information, de générer des retombées économiques pour les Canadiens et de créer un environnement polaire plus sain  |
| <b>Stratégie</b>                                      | Échanger régulièrement avec la vaste communauté de recherche polaire du Canada (c'est-à-dire les gouvernements fédéral et territoriaux, les universités, les centres de recherche, les collectivités et les organisations du Nord) afin de se garder continuellement à jour, de mieux comprendre et anticiper les problèmes et de pouvoir se préparer en conséquence  |

### Activité de programme : Promotion de la recherche et communication

| Principaux résultats attendus   | Principaux indicateurs de rendement   | Objectifs   |
|---|---|---|
| Mieux faire connaître et comprendre à la population canadienne les régions nordiques et les défis qu'elles doivent relever (l'environnement, le développement durable, la souveraineté, les problèmes sociaux et le changement climatique)                | Amélioration des connaissances sur les sciences polaires et les autres questions connexes<br>Amélioration des connaissances sur le changement climatique<br>Mettre en place de nouveaux programmes et projets de recherche en sciences polaires | Produire quatre publications<br>Créer un nouveau site Web et mettre à jour le Réseau canadien d'information polaire   |
| Obtenir la collaboration des gouvernements, des universités, des centres de recherche, des collectivités et des organisations du Nord pour toute question concernant l'infrastructure, le soutien logistique et la politique sur les sciences polaires    | Coordination plus efficace au sein de la communauté de recherche et capacité d'attirer une nouvelle génération de chercheurs<br>Amélioration de l'infrastructure de recherche et de la surveillance   | Publier un rapport hautement documenté sur les coûts d'une infrastructure de recherche dans les régions arctiques et subarctiques   |
| Acquérir une vaste gamme d'information qui inspirera l'élaboration de politiques et de programmes de recherche efficaces dans les régions polaires et qui permettra au Canada de maintenir sa réputation de chef de file en tant que nation circumpolaire | Élaboration d'une politique sur les sciences polaires<br>Collaboration entre les chercheurs polaires de tous les pays<br>Influence du Canada au sein de la communauté internationale des sciences polaires                                      | Élaborer une politique sur les sciences polaires d'ici 2012<br>Travailler plus étroitement avec les chercheurs polaires de tous les pays<br>Accroître l'influence du Canada sur la scène internationale |

## Faits marquants

Pour aider le Canada à préserver sa réputation de chef de file, la Commission produira un document de travail en prévision de l'élaboration prochaine d'une politique nationale sur les sciences polaires. De plus, elle passera en revue l'ensemble des dépenses associées à l'Année polaire internationale, en évaluera les retombées et tracera un portrait de toutes les réalisations que cet événement a permis d'accomplir. L'année dernière, la Commission avait entrepris une étude sur la logistique et l'infrastructure de recherche en vue de mieux faire connaître au public l'état de l'infrastructure de recherche dans l'Arctique. Elle prévoit cette année entamer le deuxième segment de cette étude, qui portera cette fois sur les installations de soins de santé. Enfin, elle participera à des échanges à l'étranger, y compris dans l'Antarctique; elle sera ainsi appelée à visiter les installations de recherche de divers pays en échange d'un accès au Nord canadien.

|  | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Dépenses prévues (en million de dollars)         | 0,8       | 0,8       | 0,8       |
| Ressources humaines (en équivalents temps plein) | 5         | 5         | 5         |

## Avantages pour les Canadiens

En acquérant une vaste gamme d'information pour appuyer ses politiques et ses programmes de recherche, le Canada peut ainsi préserver sa réputation de chef de file dans la région polaire. Les avancées technologiques que ce nouveau savoir engendrera sont un gage de développement économique et de croissance pour tous les Canadiens. De même, les liens de collaboration qui semblent vouloir se tisser entre les chercheurs en sciences polaires permettront de mieux comprendre les défis qui pèsent sur les régions nordiques et contribueront à créer un environnement plus propre et plus sain.

## Services internes

Les services internes regroupent 11 activités interdépendantes ayant pour but de répondre aux besoins des programmes et de satisfaire aux obligations du Ministère. Ces activités sont :

- la gestion et la supervision;
- la communication;
- les services juridiques;
- la gestion des ressources humaines;
- la gestion financière;
- la gestion de l'information;
- les technologies de l'information;
- les services immobiliers;
- la gestion du matériel;
- l'approvisionnement;
- les voyages et autres services administratifs.

|  | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012 |
|--|-----------|-----------|-----------|
| Dépenses prévues (en million de dollars) | 0,2       | 0,2       | 0,2       |

Seules sont incluses dans les services internes les activités consacrées à l'organisation toute entière. Les activités ou ressources s'adressant à un nombre restreint de programmes n'en font donc pas partie.



# Troisième section • Renseignements supplémentaires

## Liste des tableaux

Les tableaux suivants peuvent être consultés dans le site Web du Secrétariat du Conseil du Trésor, à l'adresse <http://www.tbs-sct.gc.ca/estsd-bddc/index-fra.asp>.

- Achats écologiques
- Évaluations
- Prêts, dotations en capital et avances (dépenses non budgétaires)
- Renseignements sur les programmes de paiements de transfert
- Sommaire des dépenses en capital par activité de programme
- Sources des revenus non disponibles
- Stratégie de développement durable
- Vérifications internes

### Initiatives horizontales

- Année polaire internationale
- Plan d'action pour l'approvisionnement en eau potable et le traitement des eaux usées des Premières nations
- Programme de soutien en santé pour la résolution des questions des pensionnats indiens
- Stratégie globale de guérison des Innus du Labrador
- Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain

## **Autres sources d'information**

### **Affaires indiennes et du Nord Canada**

Les Terrasses de la Chaudière  
10, rue Wellington, tour Nord  
Gatineau (Québec)  
Adresse postale : Ottawa (Ontario) K1A 0H4  
Site Web : <http://www.ainc-inac.gc.ca>  
Courriel : [webmaster@ainc-inac.gc.ca](mailto:webmaster@ainc-inac.gc.ca)

### **Distribution des publications et demandes de renseignements statistiques et généraux**

Téléphone : 1 800 567-9604 (sans frais)  
Téléscripteur : 1 866 553-0554 (sans frais)  
Courriel : [InfoPubs@ainc-inac.gc.ca](mailto:InfoPubs@ainc-inac.gc.ca)

### **Bibliothèque ministérielle**

Téléphone : 819 997-0811  
Courriel : [Reference@ainc-inac.gc.ca](mailto:Reference@ainc-inac.gc.ca)

### **Demandes provenant des médias (Communications)**

Téléphone : 819 953-1160

### **Commission canadienne des affaires polaires**

Édifice Constitution Square  
360, rue Albert, bureau 1710  
Ottawa (Ontario) K1R 7X7  
Téléphone : 613 943-8605  
Téléphone sans frais : 1 888 POLAR01(1 888 765-2701)  
Site Web : <http://www.polarcom.gc.ca>  
Courriel : [mail@polarcom.gc.ca](mailto:mail@polarcom.gc.ca)  
Site Web de l'Année polaire internationale : <http://www.ipy.org>